RAPPORT ANNUEL 2025

Plus de services
Plus de rayonnement
Plus d'avenir

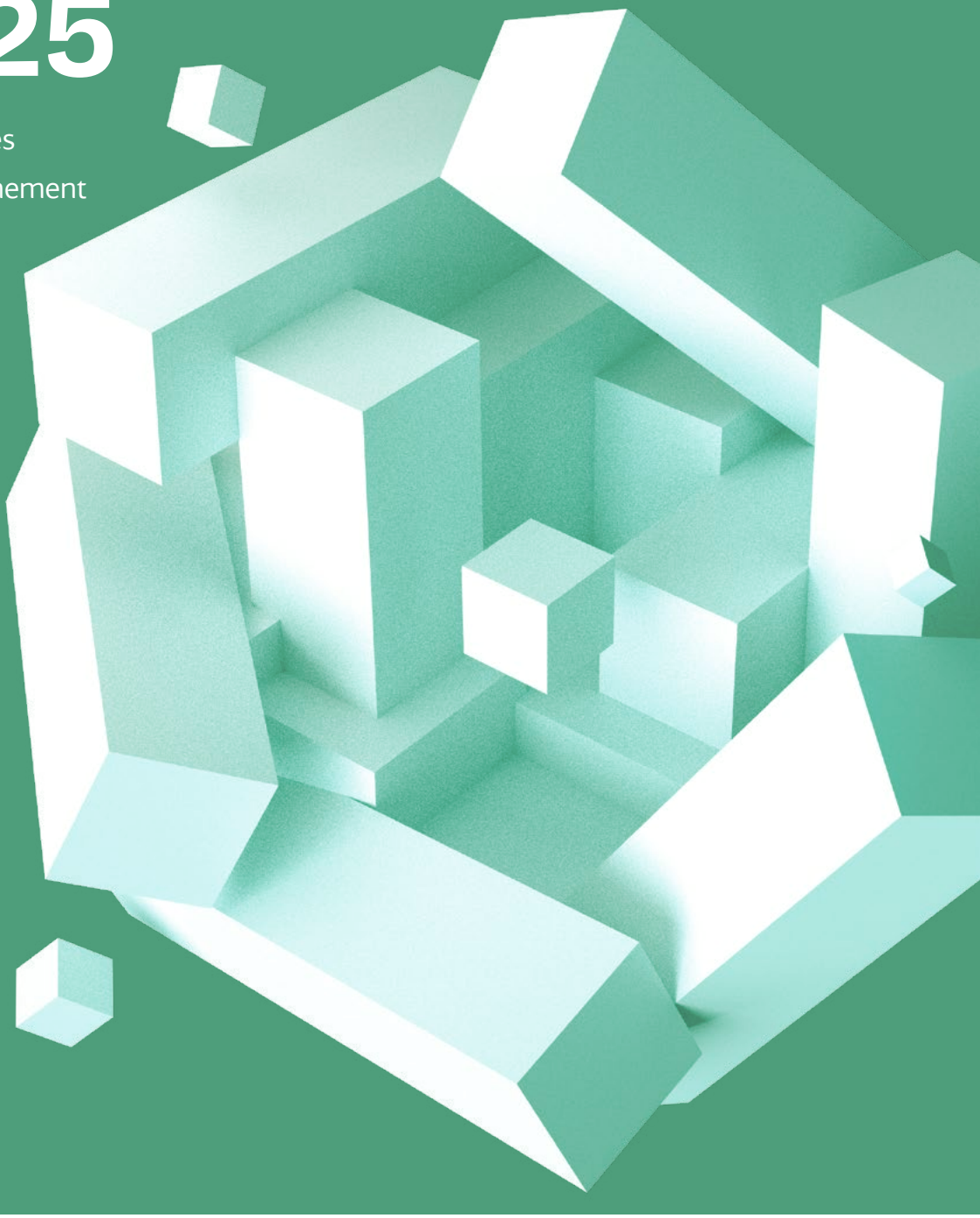

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

inpi FRANCE

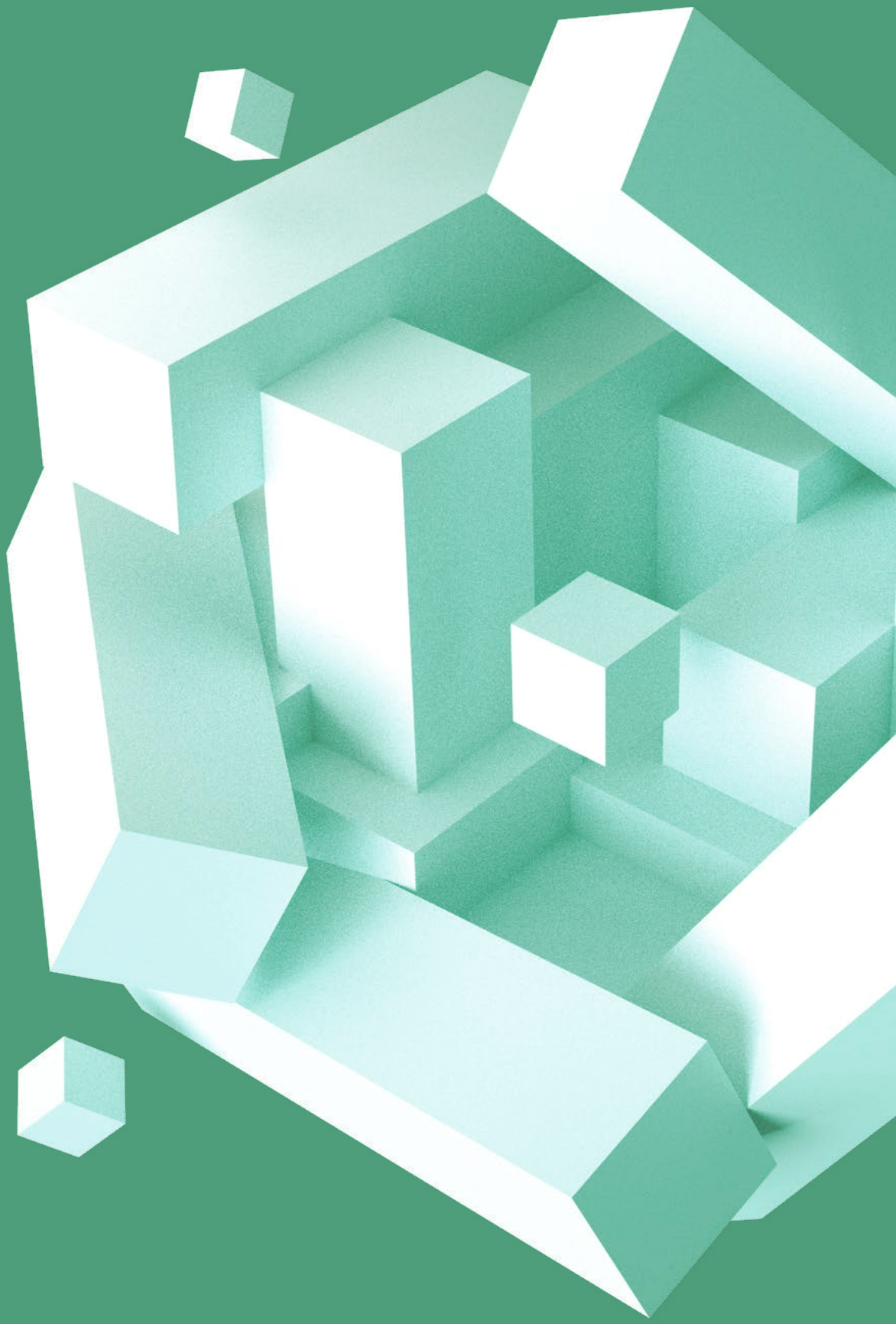

SOMMAIRE

Édito

P. 04

À nouvelles missions, nouvelle identité

P. 06

Données & temps forts

P. 08

01.

Plus de services

P.18

02.

Plus de rayonnement

P. 28

03.

Plus d'avenir

P. 42

édito

Pascal Faure - Directeur général de l'INPI

« Ce qu'est l'INPI aujourd'hui – un institut reconnu, performant et résilient –, nous le devons à l'énergie, au professionnalisme et à la persévérance de ses équipes. »

L'année 2025 a confirmé le rôle central de l'INPI au service de la compétitivité, de l'innovation et de l'entrepreneuriat alors que le contexte économique est marqué par de nombreuses évolutions. Plus que jamais, les entreprises ont démontré leur capacité à innover, à se projeter et à créer de la valeur, en prenant pleinement conscience de l'importance de protéger leurs actifs immatériels.

2025 marque la première année de mise en œuvre de notre nouveau Contrat d'objectifs et de performance (COP) qui s'articule autour des deux missions principales de l'INPI : la propriété industrielle et les formalités d'entreprises. Nos priorités sont claires : qualité de service, soutien aux PME, influence internationale, engagement des équipes et responsabilité sociale et environnementale. Pour affirmer ces orientations, nous avons fait évoluer notre logo et adopté une nouvelle signature « Valorisez vos créations ».

Dès la première année, l'INPI est au rendez-vous !

En effet, après plusieurs années de stabilisation, les dépôts de brevets et de marques ont connu une forte progression en 2025, en particulier par les PME (pp. 10 à 15). Ces résultats traduisent la vitalité de notre tissu économique, et aussi la pertinence des actions conduites par l'Institut pour accompagner les acteurs à chaque étape de leur développement. En cinq ans, les procédures de délivrance des titres de PI ont été renforcées pour se placer au niveau des meilleurs standards internationaux. Les titres français sont robustes et reconnus.
L'Institut a aussi multiplié les actions de sensibilisation, en s'appuyant sur de nombreux partenariats, une présence quotidienne sur le terrain et une offre de formation renouvelée (p. 27 et pp. 38-39). Les entreprises bénéficient ainsi d'une offre de service complète auprès de l'INPI, également portée par la création d'un nouveau site inpi.fr qui constitue une avancée majeure en matière de modernisation de ses services (p. 21).

L'année 2025 a également été marquée par une avancée importante pour les indications géographiques industrielles et artisanales avec l'entrée en vigueur de la procédure permettant leur protection à l'échelle européenne,

l'INPI demeurant l'institution compétente pour la phase nationale (pp. 22 et 23).

À l'international, notre influence s'est encore accrue, notamment grâce au déploiement de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle et à notre implication renforcée au sein des grandes instances internationales de la PI (pp. 31 à 35).

S'agissant des formalités d'entreprises, le Guichet unique et le Registre national des entreprises se sont imposés comme des outils indispensables ayant prouvé leur efficacité. Avec plus de six millions de démarches réalisées, un taux de disponibilité proche de 100 % et une satisfaction des utilisateurs en constante progression, le Guichet unique opéré par l'INPI est désormais la voie unique pour les formalités d'entreprises en France (pp.10 et 20).
En complément, plusieurs accords ont ainsi été signés (Conseil national de l'ordre des experts-comptables, Conseil national des barreaux, Conseil supérieur du notariat, Confédération des petites et moyennes entreprises, L'Association française des entreprises privées, MEDEF, U2P). Ces partenariats visent à accompagner les utilisateurs du Guichet unique en s'appuyant sur une meilleure coordination entre les différents acteurs.

En interne, l'INPI poursuit également son évolution : l'adoption d'un nouveau schéma directeur du système d'information, le déploiement du nouveau système d'information des ressources humaines et l'amélioration de l'environnement de travail en sont quelques exemples. La signature d'un nouvel accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes témoigne de notre volonté de placer l'humain et la qualité de vie au travail au cœur de notre action (pp. 44 à 49).
Ces réalisations sont le fruit d'un engagement collectif remarquable.
Ce qu'est l'INPI aujourd'hui – un institut reconnu, performant et résilient –, nous le devons à l'énergie, au professionnalisme et à la persévérance de ses équipes. Les pages qui suivent déclinent plus en détail les réalisations d'une année dense et enthousiasmante, au service des innovateurs et des entrepreneurs.

À nouvelles missions, nouvelle identité

En 2025, l'INPI se réinvente pour accompagner l'innovation et l'entrepreneuriat

Dans un contexte où l'INPI renforce son rôle d'acteur clé au service des entrepreneurs et de l'innovation, une réflexion stratégique a été menée sur son identité visuelle, dont son logo. Cette démarche s'inscrit dans un processus de modernisation de son image, afin de mieux refléter l'évolution de ses missions et sa place centrale dans l'écosystème économique.

En dix ans, les missions de l'INPI ont évolué de manière inédite : homologation des indications géographiques, mise en œuvre de la loi PACTE tant sur le sujet de la propriété industrielle (adaptation du système de la propriété industrielle aux nouveaux besoins des entreprises, renforcement des titres français de propriété industrielle) que sur celui de l'administration des entreprises (mise en place du Guichet unique pour les formalités des entreprises et du Registre national des entreprises). Il était donc indispensable de mettre en cohérence les missions de l'Institut afin de mieux incarner ses valeurs et son rôle au sein du monde économique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

inpi FRANCE

DESSINS & MODÈLES inpi FRANCE

MARQUES inpi FRANCE

BREVETS inpi FRANCE

ENTREPRISES inpi FRANCE

Un travail de modernisation mené de façon transversale

La précédente version du logo INPI date d'il y a 15 ans. Dans une optique de modernisation, une première phase de réflexion a donc été menée, impliquant un groupe de travail composé de collaboratrices et collaborateurs de toutes les directions de l'Institut. Ce groupe a travaillé sur les valeurs portées par l'Institut, ces éléments permettant d'orienter la réflexion vers une nouvelle identité visuelle. Les résultats de ce travail se sont concrétisés en 2025 avec l'évolution du logo et la création d'une nouvelle signature. Il s'est également traduit par la refonte des logos

des marques filles et des supports visuels, l'élaboration d'une charte graphique, ainsi que la rédaction d'un manifeste qui exprime la raison d'être et les valeurs de l'INPI pour affirmer clairement son positionnement.

Les grands axes de la nouvelle identité

L'acronyme INPI, emblématique et reconnu, a été maintenu tout en lui conférant une nouvelle dimension visuelle. La mention « Institut national de la propriété industrielle » a été supprimée, afin de simplifier et d'unifier le logo. Le nom « France » a été intégré, pour affirmer l'appartenance de l'Institut à un écosystème global tout en soulignant sa dimension nationale.

La nouvelle signature « Valorisez vos créations » reflète l'essence même de la mission de l'INPI, qui est de donner de la valeur aux créations des entrepreneurs, qu'il s'agisse de la propriété intellectuelle ou de la création d'entreprise, et de les accompagner tout au long de leur parcours.
Le logo cohabite désormais avec la marque « République Française », selon des règles d'usage précises conformes à la charte graphique de l'État. Sa forme et sa typographie ont été modernisées pour un rendu plus dynamique et plus lisible. La couleur grise a laissé place à un noir plus affirmé, symbole de la stabilité et de la visibilité renforcée de l'INPI sur la scène internationale.

Une vision claire pour l'avenir

Cette nouvelle identité visuelle et la signature qui l'accompagne marquent une étape importante dans l'adaptation de l'INPI aux enjeux de l'innovation et de l'entrepreneuriat modernes. Elle incarne la volonté de l'Institut de renforcer son rôle de partenaire stratégique des créateurs et des entreprises, tout en affirmant son engagement à valoriser les idées et les projets qui façonnent le futur.

Données & temps forts

Données clés

Nombre total de formalités réalisées sur le Guichet unique en 2025 :

6 206 231

+ 45,6 %

Demandes de créations d'entreprises
1 720 640

Modifications
1 840 086

Comptes annuels
1 376 645

Cessations
846 125

Autres démarches
422 735

25 **indications géographiques homologuées** depuis l'entrée en vigueur de la loi « consommation »

31 399
e-Soleau

Nombre de brevets, marques, dessins & modèles déposés en 2025

B **16 807**
+ 8,7 %

- 15 458 en 2024
- 15 566 en 2023
- 14 747 en 2022
- 14 758 en 2021
- 14 309 en 2020

M **103 645**
+ 14,1 %

- 31 557 renouvellements + 5,8 %
- 90 874 en 2024
- et 29 822 renouvellements
- 93 081 en 2023
- et 30 160 renouvellements
- 94 545 en 2022
- et 30 607 renouvellements
- 113 070 en 2021
- 106 155 en 2020

D **5 304**
+ 0,02 %

- 5 303 en 2024
- 5 511 en 2023
- 5 363 en 2022
- 5 812 en 2021
- 5 903 en 2020

Nouveaux types de marques

133
marques **non traditionnelles**[1]

63
marques **collectives**

39
marques d**e garantie**

Certificats d'utilité (CU)

1 587
CU déposés

9,4 % des dépôts

10
CU transformés en brevets

< 1 % des dépôts

Procédures *inter partes*[2]

480
demandes en déchéances ou nullité de marques

4 919
oppositions de marques

22
oppositions de brevets

Pour les demandes de brevets déposées à partir du 22 mai 2020

97,5 %
de demandes soumises aux critères de délivrance Pacte, soit **34 770 brevets** en cours d'examen

63 935
notifications d'un rapport de recherche préliminaire

Demandes provisoires de brevets en 2025

1 811
demandes
soit **10,8 %**
des dépôts de brevets

1. Les marques non traditionnelles sont des marques qui protègent un signe particulier se manifestant sous la forme d'une couleur, d'une forme en 3D, d'un hologramme, d'un son, d'une position, d'un motif, d'un mouvement, d'un enregistrement multimédia qui permet au consommateur d'attribuer une origine à un produit.
2. Procédure entre deux parties devant l'INPI.

12
conventions régionales en vigueur en 2025

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

9
zones stratégiques à l'international
couvrant près de 100 pays

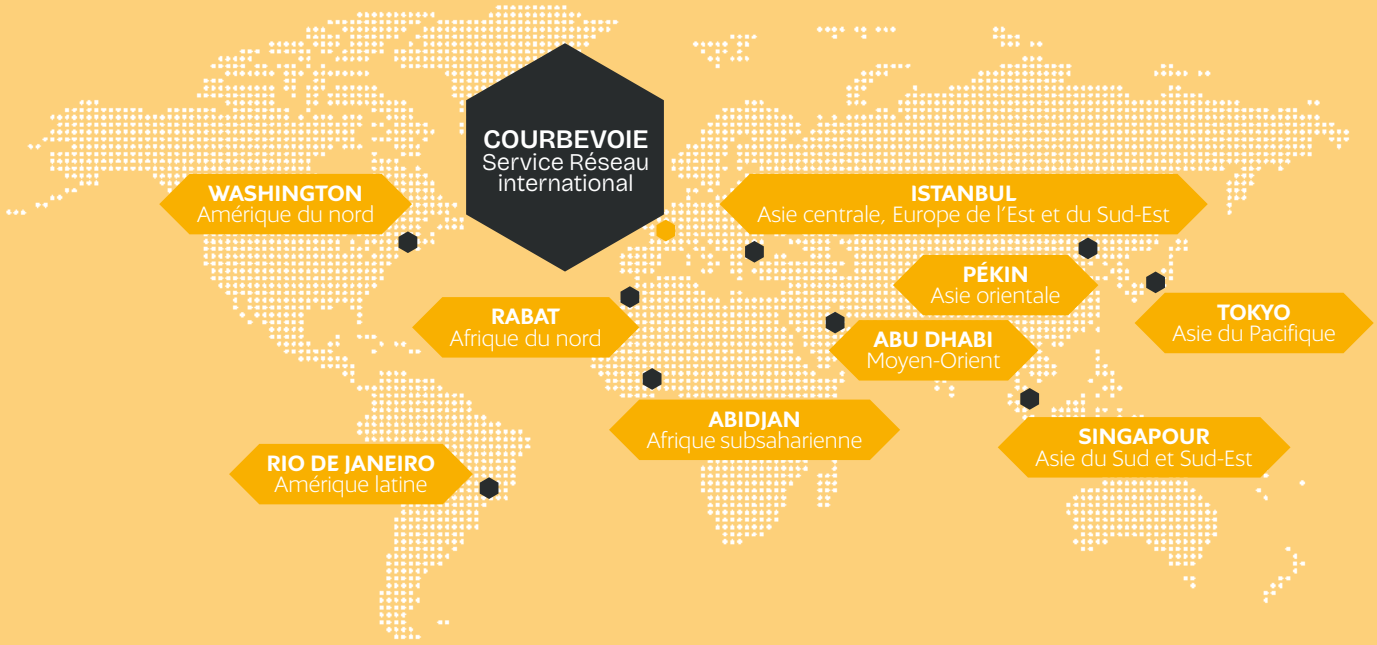

16
accords signés en 2025
dont deux renouvellements de PPH et deux accords en lien avec l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle :

DES ACCORDS BILATÉRAUX

Signés notamment avec le Canada, la Chine (avec l'Administration d'État pour la régulation du marché - SAMR), la Colombie, la Corée du Sud (renouvellement de PPH), le Japon (renouvellement de PPH), le Maroc, Monaco (dans le cadre de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle), le Pérou, Singapour, la Thaïlande et la Turquie.

DEUX ACCORDS TRIPARTITES

Le premier, dans le cadre de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle, signé entre l'INPI, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF) ; le second, signé entre l'INPI, l'Institut Mexicain de la Propriété Industrielle (IMPI) et l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

L'accompagnement des entreprises et des déclarants

7 783
entreprises accompagnées en France (+1,43 %)

2 353 620
appels traités par INPI Direct

383 629
mails traités par l'INPI Direct

25 801
inscrits à Start INPI

1 711
prestations Coaching INPI

Réseau international

342
entreprises accompagnées

4 773
informés sur leurs droits en matière de propriété industrielle à l'étranger

FORMATION

95 %
de satisfaction global
incluant les MOOCs, les stages courts (interentreprises, intra-entreprises, formalités d'entreprises) et les certificats.

40
personnes certifiées en 2025

28 819
bénéficiaires d'actions de formation

Dont :

- **2 515** participants à des formations courtes et certificats
- **8 027** apprenants connectés Start INPI
- **2 082** participants aux Webinaires PI
- **5 222** participants aux Webinaires Guichet unique
- **10 445** inscrits aux MOOCs en 2025 (37 145 inscrits aux MOOCs depuis leur lancement en 2021)

TOP 5 des sujets abordés

- Environnement local de propriété intellectuelle
- Généralités sur la propriété industrielle
- Contrefaçon
- Marques
- Brevets

Au cœur du numérique

Les données ouvertes

48,8 M
de données ouvertes, libres et réutilisables

27,2 M
de données du Registre national des entreprises
(dont 15,7 M d'entreprises actives)

21,6 M
de données de propriété industrielle

PRÉSENCE DE L'INPI
sur les réseaux sociaux

52 600
abonnés
(+ 14 % par rapport à 2024)

Nombre de données de propriété industrielle en ligne
en accès gratuit

B — **12,5 M**
base brevets

M — **7,6 M**
base marques

D — **1,5 M**
base dessins & modèles

J — **128 910**
base jurisprudence

Les moyens d'actions

Recettes *

145,5 M€

72,6 %
Titres de propriété industrielle et formalités d'entreprises, autres financements publics

27,4 %
Prélèvement sur réserves

Dépenses

145,5 M€

74,7 M€
Fonctionnement général (dont rapports de recherche OEB)

63,4 M€
Personnel

7,4 M€
Investissement

* Plafonnement des recettes

Depuis la loi de finances 2021, l'INPI reverse annuellement à l'État les recettes propres relatives à l'administration des titres de propriété industrielle et aux formalités d'entreprises, encaissées au-delà d'un plafond prédéfini (qui était de 124 M€ en 2021, puis de 94 M€ les années suivantes). **Hors plafonnement, les encaissements budgétaires se seraient élevés à 190,8 M€.**

Certification des comptes

L'INPI s'est engagé dans une politique de certification des comptes depuis 2012. **Les états financiers de 2015 à 2025 ont été certifiés sans réserve.**

Temps forts…

Découvrez les temps forts de l'INPI en 2025, une année marquée par des événements clés, l'aboutissement de projets stratégiques et des initiatives innovantes. Une vision claire sur l'activité annuelle de l'Institut.

JANVIER

01
Le **Guichet unique** devient la seule voie d'accès pour les formalités d'entreprises.

FÉVRIER

28
Homologation des indications géographiques « **pierre de Fontbelle** » et « **pierre de Limeyrat** ».

MARS

06
Publication d'une étude sur **la part des inventrices françaises dans les demandes de brevet.**

24
Diffusion du palmarès 2024 des déposants de brevets en France.

AVRIL

01
100e audition dans le cadre d'une procédure d'annulation de marque.

09 → 10
L'INPI au salon **Go Entrepreneurs.**

MAI

21
Un **nouveau site inpi.fr.**

23
Journée de la Stratégie PI.

JUIN

11 → 14
L'INPI à **Viva Technology,** aux côtés de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

19
Nouveau Schéma directeur des systèmes d'information.

JUILLET

16
Publication d'une étude consacrée **à l'innovation dans le secteur des nouveaux aliments durables.**

21
Lancement de la **campagne d'été anti-contrefaçon** en partenariat avec l'Unifab.

SEPTEMBRE

02
Signature d'un **nouvel accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.**

12
L'INPI aux côtés des designers lors des **France Design Impact Award** organisés par l'APCI-Promotion du design.

17 → 19
Participation au **80e congrès de l'Ordre des experts-comptables.**

23
Mise en place de la nouvelle identité de l'INPI.

OCTOBRE

02
Homologation de l'indication géographique « **vannerie de Fayl-Billot** ».

23
Nomination de **Dominique Poiroux** en tant que Président du Conseil d'administration de l'INPI.

NOVEMBRE

6 → 9
Participation au **salon du Made in France.**

26
Cérémonie de la 27e édition des Trophées INPI.

28
Homologation de l'indication géographique « **tournerie et tabletterie du massif du Jura** ».

DÉCEMBRE

01
Entrée en vigueur du nouveau système de protection européen pour les **indications géographiques artisanales et industrielles.**

→ Retrouvez tous les temps forts de la coopération internationale pages 32-33.

01.
Plus de services

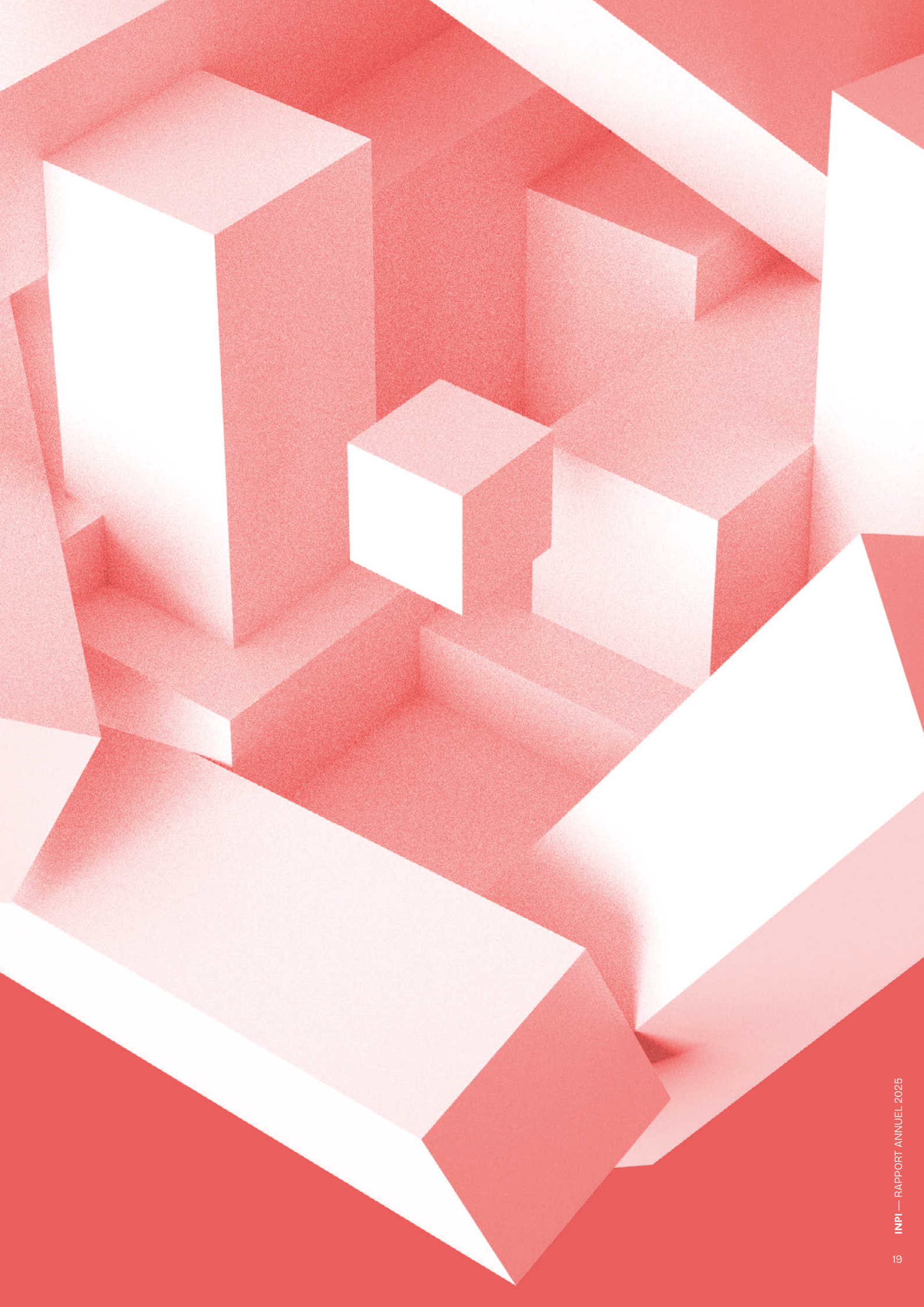

Le point sur le Guichet unique

Depuis le 1er janvier 2025, le Guichet unique est la seule voie d'accès pour les formalités d'entreprises. L'INPI a multiplié les actions de sensibilisation et de formation à l'égard des professionnels des formalités. Le but : accompagner au mieux les utilisateurs au plus proche de leur activité économique.

Le Guichet unique est la seule voie d'accès pour les formalités d'entreprises

Le 1er janvier 2025 a vu l'application totale des dispositions prévues par la loi Pacte, à savoir l'utilisation désormais exclusive du Guichet unique, ayant pour conséquence notable de fiabiliser les données des entreprises inscrites au Registre national des entreprises.
Dans une logique d'amélioration continue du Guichet unique et pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs, l'INPI l'a fait évoluer par palier pendant toute l'année. Une page dédiée a été mise en ligne sur le site de l'Institut afin de permettre aux utilisateurs d'accéder au détail de ces évolutions mensuelles.
Depuis son ouverture en janvier 2023, le Guichet unique a enregistré le dépôt de 13,3 millions de formalités, dont 4,3 millions en 2024 et 6,2 millions en 2025.

La sensibilisation des professionnels

Dans le cadre de la stratégie partenariale définie par son Contrat d'Objectifs et de Performance pour 2025-2029, l'Institut poursuit une démarche globale de rapprochement avec les acteurs qui accompagnent les entreprises, notamment dans la réalisation de leurs formalités.

Depuis le début de l'année 2025, plusieurs accords ont ainsi été signés avec le Conseil national de l'ordre des experts-comptables, le Conseil national des barreaux, le Conseil supérieur du notariat, la Confédération des petites et moyennes entreprises, L'Association française des entreprises privées, le MEDEF et l'U2P. Ces partenariats visent à accompagner les utilisateurs du Guichet unique en s'appuyant sur une meilleure coordination entre les différents acteurs.
Plus largement, l'INPI a poursuivi ses actions de sensibilisation et de formation à destination des professionnels des formalités – experts-comptables, notaires, avocats et mandataires spécialisés –, ainsi que de l'URSSAF et les chambres consulaires. Ces acteurs jouent un rôle essentiel dans le succès du Guichet unique, en apportant un appui de proximité aux entreprises sur l'ensemble du territoire.
En partenariat avec la Fédération nationale des auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs (FNAE), l'application Start INPI a été enrichie de tutoriels dédiés aux micro-entrepreneurs.

Le numérique au service de vos démarches

13 M
de visites sur inpi.fr en 2025.

RSE

En 2025, l'INPI a poursuivi la modernisation de ses services numériques afin de renforcer l'accompagnement des acteurs de l'économie. La création d'un nouveau site inpi.fr ou le déploiement d'un service d'alertes d'échéances illustrent cette dynamique : offrir des outils plus accessibles, plus intuitifs et plus sécurisés, au service du soutien à l'innovation et à la création d'entreprises.

Le site inpi.fr se réinvente

Le 21 mai, l'INPI a mis en ligne son nouveau site internet, marquant une étape importante dans l'amélioration de ses outils au service des acteurs de l'économie. Des actions clés d'écoconception ont permis de réduire l'empreinte environnementale du site : la création d'un système de design, la limitation du nombre de modèles de pages et le recours raisonné aux images. Le nouveau site affiche un taux moyen de conformité avec le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité de 98,1 %.

Conçu en étroite collaboration avec un panel d'utilisateurs et résolument orienté vers les services et l'accompagnement, inpi.fr traduit la diversité des missions de l'Institut et la pluralité de ses publics. Il propose une expérience renouvelée, tant par la richesse des contenus que par une ergonomie et une navigation optimisées.

Au-delà d'une nouvelle page d'accueil et d'une navigation repensée, de nombreuses améliorations ont été apportées à la vitrine numérique de l'Institut, parmi lesquelles :

- une recherche sur le site plus efficace et une arborescence orientée autour des besoins des utilisateurs ;
- un compte client enrichi, permettant notamment la création de comptes pour les personnes physiques ou morales, la gestion de plusieurs adresses, le suivi des commandes et l'accès aux documents téléchargés ou liés aux achats effectués sur la boutique en ligne ;
- une page d'aide accessible depuis l'ensemble du site, centralisant les réponses aux questions des internautes, et des parcours simplifiés, visant à améliorer l'expérience de l'utilisateur ;
- un système d'alertes pour suivre les actualités et les événements de l'Institut ;
- une sécurité renforcée, garantissant une navigation fiable et la protection des données ;
- un site pensé pour être consultable depuis tout type de support (ordinateur, tablette, téléphone).

Fort de plus de 13 millions de visites sur inpi.fr en 2025, l'Institut affirme son positionnement à la croisée de l'entrepreneuriat et du soutien à l'innovation.

Les alertes d'échéances : un service simple, pratique et gratuit

En février, l'INPI a complété un service déjà existant pour le paiement des annuités de brevets en l'appliquant aux échéances de renouvellement des marques. Désormais, les titulaires de marques ou leurs mandataires reçoivent un courriel les informant de l'échéance à venir. Envoyée un an avant l'expiration du délai, cette alerte vise à faciliter l'anticipation des démarches de renouvellement.

Particulièrement attendue par les utilisateurs, elle contribue à réduire le nombre de demandes irrégulières, déposées trop tôt ou hors délai.
Ce dispositif a été déployé en novembre pour la prorogation des dessins et modèles. Dans ce cas, un courriel d'alerte est adressé six mois avant l'échéance, afin d'accompagner les titulaires dans leurs démarches.

En 2025, tous titres confondus, ce sont près de 142 000 courriers d'alerte qui ont ainsi été envoyés aux utilisateurs.

Valoriser les savoir-faire locaux

L'INPI a une nouvelle fois mis en lumière les savoir-faire locaux en homologuant quatre indications géographiques artisanales et industrielles supplémentaires. Parallèlement, il a préparé la mise en place du nouveau système européen de protection des indications géographiques, offrant ainsi aux produits français une possibilité de reconnaissance accrue et une protection étendue au niveau de l'Union européenne.

Des indications pour valoriser durablement

Les produits artisanaux sont des produits fabriqués soit entièrement à la main, soit à l'aide d'outils manuels ou numériques, soit encore par des moyens mécaniques, pourvu que la contribution manuelle soit une composante conséquente du produit fini. Quant aux produits industriels, ce sont ceux qui sont fabriqués de manière normalisée, y compris par la production en série et au moyen de machines. Authentiques, ils ont tous en commun d'être ancrés dans une aire géographique spécifique et fabriqués de manière traditionnelle.

Aujourd'hui, ils sont confrontés à des défis de taille en raison de la concurrence déloyale des contrefaçons et des copies de moindre valeur. En établissant des conditions essentielles relatives à l'origine, à la réputation et aux étapes de fabrication de ces produits, les indications géographiques aident les consommateurs à les distinguer. Elles permettent de préserver et de développer le patrimoine culturel et le savoir-faire traditionnel.

Un nouveau système européen de protection des indications géographiques artisanales et industrielles

Le 1er décembre 2025, une nouvelle procédure est entrée en vigueur afin d'enregistrer au niveau européen les indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels. Ces dernières seront désormais protégées sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne et bénéficieront du logo « Indication géographique protégée » (IGP).

Le nouveau cadre juridique constitue une avancée majeure pour la reconnaissance et la protection des savoir-faire fondés sur l'origine géographique. Il offre aux produits artisanaux et industriels une protection harmonisée à l'échelle de l'Union européenne, renforçant ainsi leur valorisation économique, leur visibilité et leur protection contre les usages abusifs ou les imitations.

L'INPI a préparé la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et mené les actions d'information auprès des acteurs concernés – artisans, industriels, groupements et territoires – afin de faciliter l'appropriation de ce nouveau cadre réglementaire. Le dispositif d'enregistrement des indications géographiques se déroulera désormais en deux temps : une phase nationale menée par l'INPI et une phase européenne sous la responsabilité de l'Office européen de la propriété intellectuelle (EUIPO), avec qui l'INPI a tissé des liens de longue date.

Afin d'étendre au niveau européen la reconnaissance des indications géographiques françaises, l'INPI a transmis à l'EUIPO les 25 indications géographiques qu'il a homologuées, dont les quatre dernières datent de 2025.

L'INPI a donc joué un rôle actif dans la mise en œuvre des politiques publiques de protection des savoir-faire locaux et dans le renforcement de la compétitivité des produits artisanaux et industriels français sur le marché européen.

Quatre nouvelles indications géographiques homologuées en 2025

28 FÉVRIER

1 **La pierre de Limeyrat** est prisée pour sa dureté et sa résistance aux intempéries.

2 Issue de carrières souterraines, **la pierre de Fontbelle** est un calcaire tendre, d'un blanc pur et à grain très fin, contenant des coquilles de rudistes.

3 OCTOBRE

3 Dans le sud-est de la Haute-Marne, **la vannerie de Fayl-Billot** perpétue l'art millénaire du tressage des fibres végétales.

28 NOVEMBRE

4 **La tournerie et tabletterie du Massif du Jura** constituent un savoir-faire unique de fabrication d'objets en bois.

1

2

3

4

B

Des études pour mieux comprendre les transformations à l'œuvre

Observer, analyser, comparer… Grâce à son expertise, l'INPI donne du sens aux chiffres et aux tendances. En France comme en Europe, ses études et contributions éclairent les transformations à l'œuvre et accompagnent l'action publique comme l'activité économique.

14 %
des inventeurs déclarés sont **des femmes**.

4 %
des demandes émanent d'inventrices individuelles ou d'équipes exclusivement féminines.

RSE

La part des inventrices françaises dans les demandes de brevet
À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, l'INPI a publié pour la première fois une étude consacrée à la place des inventrices françaises dans les demandes de brevet. Intitulée *Les brevets, un levier économique majeur : quelle est la part des inventrices ?,* cette analyse inédite, basée sur les demandes publiées entre 2021 et 2023, met en évidence des écarts persistants. En effet, les femmes représentent 14 % des inventeurs désignés, un taux proche de la moyenne européenne, tandis que 4 % des demandes émanent d'inventrices individuelles ou d'équipes exclusivement féminines.

L'étude révèle toutefois des dynamiques inégales selon les secteurs et les acteurs : la présence des femmes est plus marquée dans les établissements publics et les entreprises détenues par l'État, ainsi que dans des domaines d'activités comme la chimie ou la biotechnologie, où les équipes mixtes sont davantage représentées. Elle montre également que les demandes issues d'équipes incluant au moins une femme sont plus fréquemment étendues à l'international.

Toutes ces données ont contribué à alimenter la définition des politiques publiques en matière d'inclusivité. Elles ont notamment irrigué le rapport *Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles* rédigé par l'Inspection générale des finances publiques. Ce travail a conduit, le 7 mai 2025, à l'annonce d'un plan national *Filles et maths* par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

RSE

La place de la *Food Science* française dans la compétition mondiale

L'INPI a également publié une étude inédite sur l'innovation brevetée dans le secteur des nouveaux aliments durables.
Cette analyse porte sur la dynamique mondiale de la protection par les brevets et la place de la *Food Science* française dans ce contexte fortement concurrentiel.
Réalisée sur la période 2000-2022, elle met en lumière une croissance soutenue du secteur : le nombre de brevets d'invention dans le domaine de l'alimentation et désignant plusieurs pays a progressé de 116 %, témoignant de l'intérêt croissant des acteurs pour des solutions alimentaires plus résilientes, saines et respectueuses de l'environnement.
Trois filières stratégiques se distinguent : les protéines végétales, les algues et les procédés de fermentation, qui concentrent des dizaines de milliers de familles de brevets.
Si les titulaires français représentent en moyenne 7 % des acteurs, l'étude souligne également une forte dynamique collaborative de la recherche française et une extension fréquente des protections à l'international, témoignant de son ancrage dans les chaînes d'innovation globales.
En éclairant les tendances des nouveaux aliments durables, l'INPI contribue à mieux comprendre les enjeux de souveraineté alimentaire et d'attractivité économique qui gravitent autour de ce secteur clé pour la transition écologique.

La contribution de l'INPI aux études de l'OEB

L'Office européen des brevets s'appuie sur l'expertise de l'INPI pour mieux appréhender les spécificités de l'écosystème français de l'innovation.
L'INPI a ainsi contribué à six études européennes, apportant données et appui méthodologique pour nourrir des analyses comparatives à l'échelle européenne.
Ces travaux mettent en lumière la vitalité de l'innovation française dans plusieurs domaines stratégiques. Ils soulignent notamment la dynamique des technologies de santé, en particulier dans la lutte contre le cancer, la progression des inventions destinées à réduire les déchets plastiques, ou la performance de la recherche publique française en Europe.
D'autres secteurs en forte croissance ressortent, comme les technologies quantiques ou l'agriculture numérique, illustrant ainsi la capacité des acteurs français à se positionner sur des champs d'avenir.
Les études abordent également le rôle des brevets dans l'articulation entre innovation et normes, enjeu clé pour garantir la compétitivité européenne et favoriser la diffusion des technologies.
Par ses contributions, l'INPI renforce le rôle de la propriété industrielle comme outil d'analyse, de comparaison et de valorisation de l'innovation, au service de la compétitivité non seulement française, mais aussi européenne.

+ 116 %
de progression pour le nombre de brevets d'invention dans le domaine de l'alimentation et désignant plusieurs pays.

7 %
en moyenne des titulaires représentent des acteurs français.

B

Le palmarès 2024 des déposants de brevets à l'INPI : deux PME font leur entrée !

Le palmarès 2024 des déposants de brevets

Comme chaque année, l'INPI a publié le palmarès des déposants de brevets, qui met en lumière les acteurs de l'économie contribuant à l'innovation à la fois au niveau national et régional. Pour la première fois, deux PME figurent au classement des 50 premiers déposants de brevets.

Depuis deux ans, l'INPI propose un palmarès des déposants de brevets établis par rapport au nombre de dépôts de demandes sur l'année civile en cours, avec, plus précisément, un double éclairage inédit des leaders de l'innovation en France :

- Un classement des 50 premiers déposants (personnes morales) qui ont effectué **le plus grand nombre de dépôts** entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 ;
- Un classement des 25 premiers titulaires de brevets considérés en vigueur en France au 31 décembre 2024.

La nouvelle édition est marquée par deux faits notables au niveau national. Tout d'abord, le podium est légèrement modifié avec l'entrée de L'Oréal à la 3e place ; Stellantis et Safran conservent respectivement la 1ère et 2e place.
Surtout, pour la première fois, deux petites et moyennes entreprises (PME) figurent au classement des 50 premiers déposants de brevets : Genvia et Verkor.
On relève également que trois établissements de taille intermédiaire (ETI) trouvent désormais leur place dans le Top 50 puisque Automotive Cells Company SE (ACC) fait son entrée au classement et rejoint GTT et Soitec.
Côté établissements publics de recherche ou d'enseignement supérieur, comme l'an dernier, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) figurent parmi les dix premiers déposants.
Enfin, la mobilité reste en tête des filières représentées, avec un tiers des brevets du Top 50 qui concerne le secteur des transports.
Côté régional, le palmarès dévoile le classement des acteurs de l'économie - grandes entreprises privées, ETI, PME et établissements publics – qui figurent en tête des dépôts dans douze régions françaises métropolitaines (hors Corse). Pour chacune d'elles, plusieurs classements sont présentés, avec notamment un focus dédié aux PME et aux ETI.
Les publications correspondent aux demandes déposées entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023. Depuis l'édition 2022, l'adresse considérée dans ce palmarès est le lieu de résidence de l'inventeur, et non celle du déposant.
Ces deux études sont une référence pour les professionnels de la propriété industrielle et les acteurs de l'innovation. Elles font l'objet d'un article publié en exclusivité dans le journal *Les Échos*.
Le document est ensuite diffusé auprès de la presse, mis en ligne sur inpi.fr et relayé sur les réseaux sociaux de l'Institut.

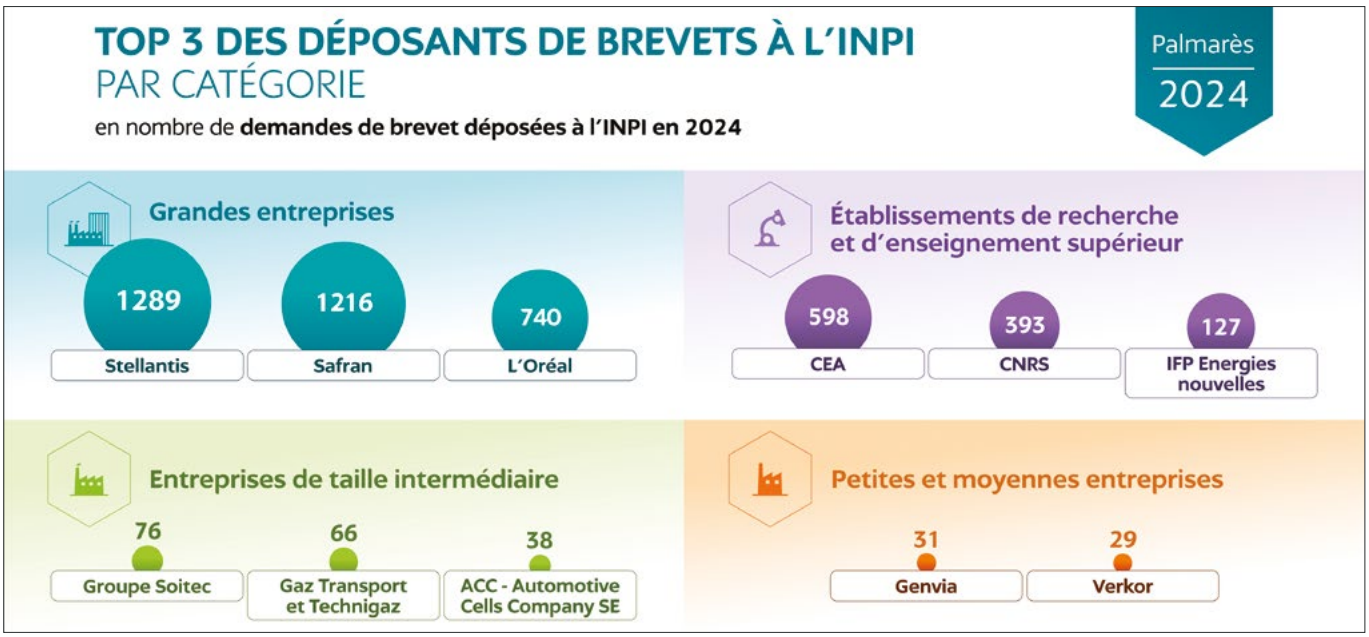

Source et traitement : INPI 2025

Des formations et de la sensibilisation pour soutenir l'innovation et la compétitivité

Avec Académie INPI, l'Institut déploie une offre de formation complète et renouvelée, que ce soit en propriété industrielle ou en formalités d'entreprise. En formant entrepreneurs, collaborateurs de cabinets de conseil et innovateurs, il renforce leurs compétences et les aide à valoriser les créations.

Académie INPI : répondre aux besoins actuels des entreprises

La nouvelle offre de l'Académie INPI a été conçue pour répondre aux nouveaux enjeux des entreprises, des conseils en propriété industrielle, des avocats spécialisés, des mandataires et des acteurs de la recherche, mais également des experts-comptables, des notaires et des formalistes.

C'est une offre de services complète :

- 35 stages courts interentreprises ;
- Trois certificats reconnus par la profession ;
- Une offre intra-entreprises pour former les collaborateurs d'une seule et même structure ;
- Des jeux pédagogiques gratuits ;
- Des solutions d'autoformation avec les MOOCs et Start INPI.

La satisfaction en 2025

+95 % de satisfaction des inscrits aux stages courts

98 % de satisfaction des inscrits aux certificats

95 % de satisfaction des inscrits aux MOOCs

Le Certificat Animateur en Propriété Intellectuelle (CAPI) devient : "Exploiter avec succès l'innovation grâce à la PI / Comprendre, Agir, Piloter, Influencer"

Lancée en octobre 2024, la refonte du Certificat Animateur en Propriété Intellectuelle s'est poursuivie jusqu'en octobre 2025. Pour enrichir la réflexion, des focus groupes réunissant étudiants du CAPI, prospects et experts de l'INPI ont été organisés.

Ces échanges ont permis d'intégrer pleinement les besoins du terrain et d'adapter le certificat aux attentes actuelles.

Le réseau C.U.R.I.E., partenaire de longue date de l'INPI avec lequel il a créé le CAPI en 2003, a accompagné le projet en suivant régulièrement son évolution et en apportant son regard extérieur. Le programme et les moyens pédagogiques ont été entièrement repensés dans l'objectif de mieux répondre aux enjeux des acteurs des projets innovants (collaborateurs de laboratoires de recherche publics et privés, d'entreprises et de structures d'accompagnement) qui souhaitent monter en compétences sur l'ensemble des aspects d'une stratégie de propriété industrielle (gestion de titres, sécurisation, protection, valorisation, veille…).

LES POINTS FORTS DU NOUVEAU CAPI

- Un parcours repensé : 129 heures de formation de septembre à mai, combinant présentiel, à distance, autonomie et travail collaboratif.
- Une pédagogie alignée sur la chaîne de valorisation de l'innovation : acquisition progressive de compétences, du fondamental aux stratégies d'exploitation.
- Trois blocs de compétences structurants :
  - Fondamentaux et enjeux de la propriété industrielle ;
  - Gestion opérationnelle de la propriété industrielle ;
  - Valorisation et exploitation des droits de propriété industrielle (incluant un module sur l'IA).
- Un accompagnement d'experts issus de l'INPI, des conseils en propriété industrielle et de grands groupes industriels.
- Un certificat reconnu par la profession et soutenu par un réseau d'anciens certifiés.

02.
Plus de rayonnement

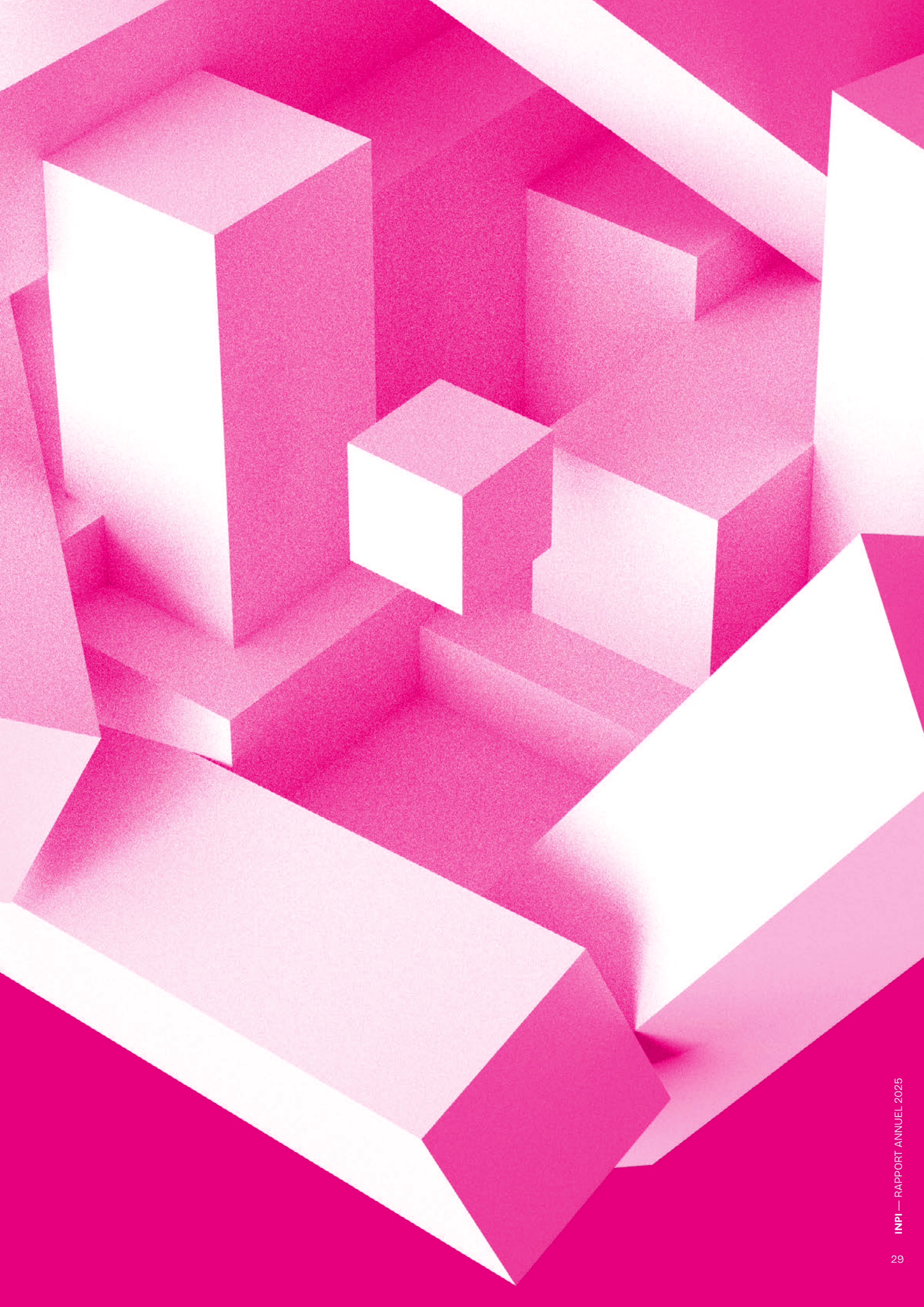

Le député **Christophe Blanchet** (CNAC), le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et énergétique, **Roland Lescure,** la sénatrice **Catherine Dumas** (CNAC), **François-Xavier de Beaufort** (INPI), et **Delphine Sarfati** (Unifab) lors du salon du Made in France.

Comment lutter contre la contrefaçon ?

RSE

L'INPI a confirmé son rôle central dans la lutte contre la contrefaçon en assurant le secrétariat général du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC) et l'animation du réseau partenarial France Anti-Contrefaçon. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie collective au service de l'innovation, des entreprises et des consommateurs.

Le CNAC en action

Le 26 mars, l'assemblée générale du CNAC a dressé le bilan des travaux menés, analysé les évolutions du phénomène et défini des orientations communes. Dans ce cadre partenarial coprésidé par la sénatrice Catherine Dumas et le député Christophe Blanchet, l'INPI fédère les initiatives et renforce leur cohérence, en lien avec des partenaires clés comme la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), l'Union des fabricants (Unifab) ou la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).
L'Institut a notamment fait stand commun avec la DGDDI et l'Unifab au Salon du Made in France, du 6 au 9 novembre 2025, afin de sensibiliser exposants et visiteurs à la protection des créations et à la prévention de la contrefaçon.

France Anti-Contrefaçon

Avec l'appui de ses délégations régionales, l'INPI a décliné le dispositif France Anti-Contrefaçon sur le terrain, notamment à travers la mise en place et l'animation de comités régionaux. Ces instances fédèrent les acteurs locaux, sensibilisent les entreprises, facilitent l'orientation et l'accompagnement des victimes de contrefaçon, et font remonter les informations recueillies vers le CNAC afin d'alimenter les réflexions des groupes de travail. Au total, 773 actions ont été menées par l'Institut en lien avec les partenaires : réunions de coordination, actions de sensibilisation, interventions conjointes, participations à des événements, actions de communication…
Parallèlement, l'INPI a conduit au niveau national de nombreuses actions de sensibilisation auprès des entreprises, des consommateurs et des jeunes publics. Une vidéo immersive, tournée au Musée de la contrefaçon de l'Unifab, donne la parole aux acteurs du dispositif afin de mieux faire comprendre les risques liés à la contrefaçon.
À l'occasion du Black Friday, dans le cadre d'un projet piloté par le Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI), un numéro spécial de l'e-magazine Phosphore, consacré au « vrai prix du faux » a été créé. Non-respect des normes, déchets polluants, substances toxiques ou atteintes au droit du travail : sensibiliser la jeunesse aux dangers de la contrefaçon, c'est l'engager à lutter contre de nombreux méfaits sociaux et environnementaux.

Le partenariat historique avec l'Unifab se renforce

La lutte contre la contrefaçon reposant aussi sur une mobilisation conjointe, le 5 juin 2025, l'Unifab a organisé, en partenariat avec l'INPI, la 28e Journée mondiale Anti-Contrefaçon sur le thème : « Le vrai raconte ; la contrefaçon dupe ». L'Institut a également participé à la campagne annuelle de l'Unifab, lancée le 21 juillet à Cannes. En collaboration avec l'ensemble des acteurs publics et privés, cette campagne visait cette année à sensibiliser le grand public aux dangers des « dupes ».
Cette présence partenariale a trouvé un écho auprès des professionnels avec la participation de l'INPI au Forum européen de la propriété intellectuelle, organisé par l'Unifab les 20 et 21 mars 2025 et consacré à la valorisation de la propriété intellectuelle.

Vous représenter à l'international

En 2025, l'INPI a renforcé son action internationale au service de la compétitivité des entreprises françaises, en intensifiant le dialogue avec ses partenaires et en développant des coopérations, notamment à travers les accords *Patent Prosecution Highway (PPH)*, qui facilitent l'accès aux systèmes nationaux de propriété intellectuelle.

L'une des assemblées des États membres de l'OMPI : l'assemblée de l'Union de Madrid.

Une action internationale au service de l'innovation et de la compétitivité françaises

L'INPI a poursuivi le renforcement de sa présence à l'international en consolidant son réseau de conseillers régionaux, d'une part, et en multipliant les échanges avec ses homologues étrangers, d'autre part. Cette dynamique s'inscrit dans une évolution de la carte de ses implantations géographiques, visant à accompagner plus efficacement les entreprises françaises à l'international.

C'est dans ce contexte que s'est inscrit le déplacement de Pascal Faure en Turquie, le 12 février 2025. Depuis le début de l'année 2025, l'INPI y est présent grâce à une conseillère régionale basée à Istanbul dont le champ d'intervention couvre également l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Turkménistan, la Bulgarie, le Kazakhstan, l'Ukraine et la Roumanie.

Menés tout au long de l'année, les dialogues bilatéraux engagés par l'INPI constituent un levier essentiel pour promouvoir des pratiques harmonisées en matière de propriété intellectuelle et faciliter l'accès des entreprises françaises aux marchés étrangers. Ces échanges ont permis la signature ou la mise en œuvre de plusieurs programmes de coopération contribuant à l'élargissement des partenariats internationaux de l'Institut.

Parallèlement, du 8 au 17 juillet, à Genève, l'INPI a pris part à la soixante-sixième série de réunions des assemblées des États membres de l'Organisation mondiale de la propriété Intellectuelle, moment clé de la gouvernance multilatérale. Chaque année, c'est l'opportunité pour l'Institut de contribuer aux orientations internationales de la propriété intellectuelle et de défendre les intérêts des acteurs français de l'économie.

Au cours de ces assemblées, l'INPI a mené de nombreuses rencontres bilatérales avec d'autres offices : Canada, Chine, Colombie, Corée, Égypte, États-Unis, Japon, Mexique, Mongolie, Pérou, Qatar, Singapour et Suisse. Celles-ci ont permis des partages d'expérience, de connaissances et de bonnes pratiques, mais également d'approfondir les coopérations déjà en cours ou d'en dessiner de nouvelles.

Des accords de reconnaissance mutuelle pour accélérer la délivrance des brevets

En 2025, l'INPI a renouvelé deux accords dits *Patent Prosecution Highway* (PPH), avec l'Office des brevets du Japon (JPO) et le Ministère de la propriété intellectuelle de la Corée du Sud (MOIP).

Ces dispositifs, qui encadrent la collaboration entre l'INPI et d'autres offices étrangers, permettent aux déposants d'accélérer l'examen d'une demande de brevet étendue sous priorité d'une première demande nationale. Ils sont aujourd'hui au nombre de onze.

À ce jour, 54 entreprises françaises ont utilisé au moins l'un de ces accords à l'étranger, pour un total de 196 requêtes. Fait notable, 56 % d'entre elles se sont appuyées sur l'accord PPH qui lie l'INPI à l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), son homologue américain.

En 2025, 64 requêtes PPH ont été déposées par des entreprises françaises à l'étranger, dont 49 aux États-Unis et neuf au Brésil.

54
entreprises françaises ont utilisé au moins un PPH à l'étranger, pour un total de 196 requêtes.

64
requêtes PPH ont été déposées par des entreprises françaises en 2025.

Dont
49
aux États-Unis, et
9
au Brésil.

Une coopération internationale en constante évolution

Présent au cœur des grands enjeux internationaux, l'INPI renforce ses partenariats pour soutenir les entreprises et la propriété intellectuelle. Cette frise met en lumière les jalons d'une année à nouveau placée sous le signe de la coopération et de l'innovation.

FÉVRIER

6

Rencontre bilatérale avec l'Office slovène de propriété industrielle : échanges sur les différents services offerts par les deux offices, à destination des PME, et sur le futur nouveau système européen de protection des indications géographiques industrielles et artisanales.

12

Rencontre bilatérale entre l'INPI et l'Office turc des brevets et des marques, le Türkpatent : signature d'un protocole d'accord (MoU) venant encadrer la coopération entre nos deux offices.

MARS

27

Signature d'un mémorandum d'entente visant à renforcer la coopération entre l'INPI et la Division de la Propriété Industrielle de la Direction du Développement Économique monégasque.

AVRIL

1er → 2

Commission mixte entre l'INPI et la Superintendance de l'Industrie et du Commerce (SIC) à Bogota, Colombie : signature d'une licence d'exploitation des outils d'accompagnement (MCPI) appartenant à l'INPI au profit de la SIC.

MAI

27→ 28

Forum International des Entreprises Francophones organisé par le Groupement du patronat francophone à Abidjan et mobilisant des acteurs de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle (INPI, OMPI, Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA), Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPI)).

JUIN

11

Signature d'un mémorandum d'entente tripartite entre l'INPI, l'OMPI et la Conférence Permanente des Chambres Consulaires et Organisations Intermédiaires Africaines et Francophones, lors d'une rencontre entre Thani Mohamed Soilihi, ministre délégué chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Daren Tang, Directeur général de l'OMPI, Céline Jurgensen, Ambassadrice de la Représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unis à Genève et des organisations internationales en Suisse, Christophe Eken, Président de la CPCCAF, et Pascal Faure.

26

Rencontre bilatérale entre l'INPI et l'Office danois des brevets et des marques : échange sur les priorités du Danemark, qui assura la Présidence du Conseil de l'Union

européenne entre juillet et décembre 2025.

JUILLET

8 → 15

Soixante-sixième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI ; nombreuses rencontres en marge de cet événement permettant notamment le renouvellement d'un PPH avec la Corée, la signature d'une déclaration d'intention tripartite avec l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) et l'Institut mexicain de la propriété industrielle ; la signature d'une nouvelle feuille de route s'étalant jusqu'en 2027 avec l'Office canadien de la propriété intellectuelle, et une réunion de travail de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle (photo ci-dessus).

AOÛT

27

Rencontre bilatérale entre l'INPI et l'Office des brevets de la République de Pologne ; échanges sur les propositions législatives européennes en cours et les initiatives de coopération pour les PME.

OCTOBRE

4

Intervention du Directeur général de l'INPI dans le cadre du Forum international dédié à la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les Objectifs de développement durable (ODD) organisé au Japon à Osaka par le Japan Patent Office (JPO), conjointement avec l'OMPI, dans le cadre de l'Exposition universelle.

16

Commission Mixte avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale : signature du plan de travail 2025-2026.

17

Conférence à l'occasion du premier anniversaire de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle organisée par Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale conjointement avec l'INPI.

DÉCEMBRE

18

Dans le cadre de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle, conférence régionale sur *La propriété intellectuelle à l'ère de l'intelligence artificielle* organisée en Roumanie par l'INPI en collaboration avec le service culturel de l'Ambassade de France en Roumanie et le Collège juridique franco-roumain de l'Université de Bucarest.

Première réunion de travail de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle – Genève, juillet 2025.

Construire l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle

Initiée par l'INPI, l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle s'est imposée en 2025 comme un cadre dynamique de coopération et de dialogue entre les acteurs francophones de la propriété intellectuelle. Rencontres et initiatives concrètes ont rythmé cette première année, traduisant une ambition collective au service du rayonnement de la langue française et de l'innovation dans la Francophonie.

Un réseau fédérateur au service de la Francophonie

L'Alliance a vocation à valoriser et promouvoir l'usage du français comme langue de travail dans les écosystèmes de l'innovation, ainsi que l'expertise francophone en matière de propriété intellectuelle sur la scène internationale. En 2025, portée par l'INPI, elle a poursuivi son déploiement en rassemblant les acteurs clés de la propriété intellectuelle. Tout au long de l'année, l'Institut a soutenu de nombreuses initiatives illustrant cette ambition, telles que la participation des acteurs de l'Alliance à la 6e édition du Forum international des entreprises francophones à Abidjan les 27 et 28 mai, qui a permis de promouvoir l'usage stratégique de la propriété industrielle auprès des acteurs économiques ; ou encore, la conférence du 18 décembre, intitulée « La propriété intellectuelle à l'ère de l'intelligence artificielle », coorganisée avec l'Ambassade de France en Roumanie, l'Institut français en Roumanie, la Faculté de droit de l'Université de Bucarest et le Collège juridique franco-roumain d'études européennes, qui a réuni universités, professionnels et institutions dans un contexte francophone.

Conférence *La propriété intellectuelle à l'ère de l'intelligence artificielle* - 18 décembre 2025.

Premier anniversaire de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle au Maroc - Casablanca, 17 octobre 2025.

Des engagements au service d'une Alliance opérationnelle

L'année 2025 a été marquée par la signature de plusieurs accords structurant de façon concrète les objectifs de l'Alliance. Parmi eux, la signature, le 27 mars, d'un mémorandum d'entente avec la Division de la Propriété Industrielle de la Direction du Développement Économique de Monaco, actant l'entrée officielle de ce nouvel acteur au sein de l'Alliance. Cet accord ouvre la voie à des projets communs d'harmonisation des procédures, de mutualisation des ressources et de promotion de la propriété intellectuelle auprès des acteurs économiques.

Le 11 juin, en marge de la journée d'ouverture du salon Viva Technology, un mémorandum d'entente tripartite a été signé au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères entre l'INPI, l'OMPI et la Conférence Permanente des Chambres Consulaires et Organisations Intermédiaires Africaines et Francophones (CPCCAF).

Cet accord vise à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises francophones aux outils de la propriété intellectuelle. Il a été signé en présence du ministre délégué chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Thani Mohamed Soilihi, du Directeur général de l'OMPI, Daren Tang, de l'ambassadrice de la Représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des organisations unies internationales en Suisse, Céline Jurgensen, du Directeur général de l'INPI, Pascal Faure, et du Président de la CPCCAF, Christophe Eken.

Une première réunion multilatérale en marge des assemblées générales de l'OMPI

Au cœur de la stratégie de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle, l'année 2025 a marqué une étape importante avec la tenue de la première réunion multilatérale de travail réunissant l'ensemble des acteurs engagés dans l'Alliance.

Organisée à Genève le 10 juillet, cette rencontre a permis de dresser un premier bilan des actions menées, d'identifier des priorités communes et d'engager un dialogue autour de nouvelles initiatives à développer de concert.
Plusieurs projets structurants y ont été présentés, notamment autour de la promotion de formations adaptées, de la sensibilisation élargie à la propriété intellectuelle et de la valorisation de l'expertise francophone.

À l'issue de ces échanges et avec le soutien de l'OMPI, les membres de l'Alliance ont décidé de renouveler cette réunion chaque année afin de renforcer l'efficacité des actions collectives.

Un premier anniversaire pour affirmer l'ambition francophone

Célébré le 17 octobre à Casablanca, au Maroc, le premier anniversaire de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle a marqué l'un des temps forts de l'année 2025.

Organisé par l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale en collaboration avec l'INPI et avec le soutien de l'OMPI, cet événement a rassemblé les principaux acteurs de l'Alliance autour de différentes tables rondes qui ont porté sur des sujets tels que les dernières avancées en matière de propriété intellectuelle à l'ère des nouvelles technologies, le rôle des indications géographiques pour favoriser le développement durable, ou encore l'autonomisation des femmes dans le monde francophone de la propriété intellectuelle.

Lors de cette conférence, l'Office européen des brevets était également représenté en tant qu'observateur.

Révéler l'excellence française

La 27e édition des Trophées de l'INPI était présidée par Geoffroy Roux de Bézieux, Président du fonds d'investissement Notus Technologies et ancien Président du MEDEF. Douze PME et start-up, accompagnées par notre réseau régional, étaient mises à l'honneur dans quatre catégories.

Douze PME, ETI et start-up en lice pour incarner l'innovation à la française

Les Trophées INPI 2025 ont mis en lumière le savoir-faire de douze entreprises qui ont concouru dans quatre catégories : Export, Industrie, Recherche partenariale et Start-up. Comme l'an dernier, un Trophée INPI-France 2030 était également remis, en partenariat avec le Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI).

Un jury prestigieux

Le jury, reflet de l'écosystème français de l'innovation, était composé de personnalités et d'experts, issus du secteur privé et public, ainsi que des lauréats de l'édition 2024.

- **Président :** Geoffroy Roux de Bézieux, Président de Notus Technologies
- **INPI :** Pascal Faure, Directeur général
- **Association française des spécialistes en propriété industrielle (ASPI) :** Géraldine Guéry-Jacques, Présidente
- **Association des Praticiens Européens des Brevets (APEB) :** Denis Monégier du Sorbier, avocat associé
- **Groupe Afnor :** Christine Kertesz, Responsable du département relations adhérents et enseignement
- **Bpifrance :** Sophie Rémont, Directrice de l'expertise et des programmes
- **Business France :** Didier Boulogne, Directeur général délégué en charge de l'export
- **Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI) :** Diego Costa Cunha, maître de conférence
- **Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI) :** Emmanuel Potdevin, Président
- **Direction Générale des Entreprises (DGE) :** Orianne Chenain, Cheffe du service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
- **Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) :** Jean-Baptiste Guillaumin, Directeur de cabinet du directeur général
- **Réseau Curie :** Anne-Laure Halphen, Directrice générale
- **Union des fabricants (Unifab) :** Nicolas Martin, Vice-président
- **Adhex, lauréat Trophées INPI 2024 catégorie « Industrie » :** Roland de la Brosse, Président directeur général
- **Hemerion, lauréat Trophées INPI 2024 catégorie « Recherche partenariale » :** Maximilien Vermandel, Président
- **Quantum Surgical, lauréat Trophées INPI 2024 catégorie « Start-up » :** Stéphane Amalfi, Directeur R&D

Découvrez les portraits des finalistes

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX, PRÉSIDENT DU JURY

« En tant qu'investisseur, je regarde la manière dont les entreprises protègent leurs marques, leurs designs et leurs innovations techniques. La propriété industrielle requiert des moyens financiers et des compétences : toutes les entreprises ont des progrès à faire. C'est pourquoi je tiens à saluer particulièrement les lauréats Trophées INPI 2025 : leur démarche exemplaire constitue une source d'inspiration pour l'ensemble de l'écosystème. »

Les lauréats et remettants sur la scène, lors de la soirée des Trophées INPI 2025.

Et les lauréats sont…

Export

VERMON SA
TOURS, CENTRE-VAL DE LOIRE

Vermon SA conçoit et fabrique des sondes ultrasonores pour les échographes et permet ainsi d'établir des diagnostics par échographie précis, spécifiques et sensibles.

« Notre culture collaborative nous a très tôt conduits à protéger nos innovations. Depuis six ans, nous avons renforcé notre stratégie de propriété industrielle : nomination d'un responsable en interne, alignement avec notre feuille de route technologique et dépôt de cinq à dix demandes de brevets prioritaires par an (contre moins d'un auparavant). »

Bogdan Rosinski, Responsable de la propriété intellectuelle

Recherche partenariale

LATTICE MEDICAL
LOOS, HAUTS-DE-FRANCE

Lattice Medical produit des implants résorbables qui facilitent la reconstruction mammaire des patientes ayant subi une mastectomie.

« L'INPI accompagne nos équipes de recherche et développement dans la sensibilisation et la formation à la propriété industrielle. Cela nous permet d'anticiper très en amont tout dépôt possible de brevet, d'éviter de publier prématurément nos travaux de recherches, et d'acquérir une méthodologie pour protéger nos innovations. »

Julien Payen, Président et cofondateur

Industrie

CRISTEL
FESCHES-LE-CHÂTEL, BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Cristel fabrique des articles culinaires en inox. Elle est notamment à l'origine du concept *« cook and serve »* avec sa poignée amovible.

« Nous avons appris à nos dépens à quel point la protection de nos innovations était importante : le dépôt du brevet de notre concept de service à poignée amovible n'a pas été optimisé, ce qui nous a valu de nombreuses copies. Aujourd'hui, chacune de nos innovations est soigneusement protégée par le brevet ainsi que par les dessins et modèles : nous effectuons nos dépôts à l'INPI et étendons nos titres de propriété industrielle partout dans le monde. »

Damien Dodane, Directeur général délégué

Start-up

NETRI
LYON, AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

NETRI utilise le pouvoir des neurones grâce à des dispositifs miniaturisés appelés « organes-sur-puce » pour prédire l'efficacité et la sécurité de traitements.

« L'INPI joue un rôle clé en nous accompagnant dans le dépôt, la structuration et la valorisation de notre portefeuille de titres de propriété industrielle. Il contribue ainsi à renforcer notre position de pionnier dans les technologies d'organes-sur-puce. »

Thibault Honegger, Président et cofondateur

Trophée INPI-France 2030

SOUNDUCT
STRASBOURG, GRAND EST

Sounduct propose une solution basée sur la conduction osseuse pour redonner le plaisir d'entendre.

« Innover nécessite de coûteux investissements : des années de R&D, des salaires d'ingénieurs, des prototypages, des essais, etc. Un projet deeptech ne peut donc être viable sur le long terme que si cette innovation est valorisée décemment, et donc bien protégée et défendue. Dans ce contexte, l'INPI a joué un rôle crucial en étant un accélérateur d'acculturation puis d'action pour Sounduct. »

Olivier Gauthier, Président

RSE

NOTRE ENGAGEMENT SOCIO-ENVIRONNEMENTAL EN ACTION

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée en novembre, en présence de l'écosystème de l'innovation. À cette occasion, l'INPI s'est attaché à limiter l'impact environnemental de l'événement : signalétique et mobilier loués et réutilisés, logistique rationalisée pour limiter les livraisons, et restauration locale, de saison, avec des quantités ajustées afin de réduire le gaspillage.

Découvrez les lauréats

Revivez en vidéo les meilleurs moments de la cérémonie

Remise du Trophée « Consumer Tech » à la start-up Octavio lors du CES de Las Vegas.

L'INPI au cœur des grands rendez-vous de l'innovation et de l'entrepreneuriat

En 2025, l'INPI était présent lors des grands rendez-vous de l'innovation, du design et de l'entrepreneuriat. En France comme à l'international, l'Institut est allé sur le terrain, à la rencontre des entrepreneurs, pour les écouter, les conseiller et les accompagner.

L'INPI au CES de Las Vegas : la vitrine de l'innovation française aux États-Unis

Du 7 au 10 janvier, l'INPI faisait partie de la délégation française aux côtés de Business France, de la French Tech et de 110 entreprises innovantes sélectionnées sur concours par un jury d'experts de l'écosystème. Les secteurs représentés couvraient un très large éventail technologique : Internet des objets, divertissement, bien-être, mobilité, cybersécurité, intelligence artificielle, robotique…

À travers des actions de sensibilisation et d'accompagnement, l'Institut a rappelé les enjeux clés de la propriété industrielle dans un contexte de forte visibilité internationale. Cette présence a permis de renforcer la préparation des entreprises françaises dans le cadre de leur développement sur le marché américain et plus largement à l'international, en intégrant la propriété industrielle comme levier stratégique de compétitivité.

Le 9 janvier, l'INPI a remis le Trophée Consumer Tech à la start-up Octavio. Cette dernière avait été préalablement sélectionnée parmi les entreprises du Pavillon France, issues du secteur de la technologie grand public et invitées à « pitcher » devant un jury composé de l'INPI et de Business France.

Journée de la Stratégie PI : diffuser une culture stratégique de la propriété intellectuelle

Le 23 mai, l'INPI a organisé la quatrième Journée de la Stratégie PI, un événement digital dédié aux entreprises et aux porteurs de projets.

À travers plusieurs webinaires organisés en partenariat avec Delta Dore, France Angels, Questel, Sabri Agri, Verkor et Yesmypatent, l'Institut a partagé conseils d'experts et retours d'expérience pour aider les participants à structurer leur stratégie de propriété industrielle, de l'analyse des actifs immatériels à leur valorisation. Une action qui illustre bien la mission pédagogique de l'INPI : accompagner les acteurs économiques dans leur appropriation des mécanismes et enjeux de la propriété intellectuelle.

L'INPI aux côtés des designers à l'occasion du premier « France Design Impact Award »

Le 12 septembre, au Conservatoire national des Arts et Métiers, l'INPI s'est associé à la première édition du « France Design Impact Award », organisé par l'APCI-Promotion du design. Il a remis le prix « Solutions du quotidien » à la société bretonne IMPACTR pour son service de location nautique en libre-service, durable et accessible à tous : « Vaguelette ».

La participation de l'Institut à ce prix s'inscrit dans sa volonté de sensibiliser l'ensemble des acteurs et le grand public au rôle stratégique du design. L'Institut a ainsi pu souligner le rôle du design dans la création de valeur liée à la propriété industrielle et rappeler l'importance de la protection des créations par les dessins et modèles.

1. Les lauréats du France Design Impact Award.

2. **Daren Tang,** Directeur général de l'OMPI, sur le stand de l'INPI à Viva Technology.

3. Le stand de l'INPI à Go Entrepreneurs.

Viva Technology 2025 : la tech française valorise ses créations avec l'INPI

Du 11 au 14 juin 2025, l'INPI était à Viva Technology, l'un des salons internationaux les plus importants pour les acteurs de la tech et de l'innovation. Sur son stand, l'Institut accueillait dix start-up françaises sélectionnées pour leur capacité à intégrer la propriété industrielle au cœur de leur stratégie de développement. Elles représentaient des domaines d'activité aussi variés que l'intelligence artificielle, les biotechnologies ou la santé numérique. Les dirigeants de ces jeunes entreprises ont pu présenter leurs innovations au public, réaliser des démonstrations et échanger avec des experts sur leurs stratégies de protection et de valorisation de leur propriété industrielle.
En parallèle, l'INPI a organisé plusieurs ateliers avec ses partenaires acteurs de l'écosystème, ainsi qu'un « Pitch Contest » avec HEC Paris. Ce concours réunissait cinq start-up (Aquaphys, Kwit, Neurobus, Tellers et Trustable) sélectionnées pour leur potentiel et qui ont présenté leurs projets face à un jury d'experts, avec pour lauréate la start-up Neurobus.
Cette édition a également permis à l'INPI de signer des accords avec d'autres acteurs de l'innovation, comme l'Institut Mines-Télécom (IMT), premier groupe public de grandes écoles d'ingénieurs et de management de France ; France Angels, la fédération nationale des Business Angels ; ou la Conférence permanente des chambres consulaires et organisations intermédiaires africaines et francophones.

Go Entrepreneurs Paris et Lyon 2025 : conseils personnalisés et accompagnement

L'INPI s'est engagé auprès des porteurs de projets et des créateurs d'entreprises dans le cadre de Go Entrepreneurs, les 9 et 10 avril à Paris, puis le 25 septembre à Lyon.
Lors de ce salon dédié à l'entrepreneuriat, les équipes ont pu apporter aux créateurs et entrepreneurs des conseils concrets sur la réalisation de leurs formalités d'entreprise et l'utilisation de la propriété industrielle.
Comme chaque année, l'INPI proposait aux visiteurs une recherche d'antériorité gratuite portant sur leur marque ou la dénomination de leur entreprise, afin de sécuriser leur projet.
L'événement a été marqué par plusieurs temps forts : l'intervention de Pascal Faure et Marie Rocchisani, fondatrice et PDG de la société Maison M, sur la *main stage* du salon ; le renouvellement de la coopération entre l'INPI et le Médiateur des entreprises ; ainsi que deux tables rondes et deux ateliers animés par des spécialistes.

MARIE ROCCHISANI, FONDATRICE ET PDG DE MAISON M

« Avant même la création de la structure, nous avons été accompagnés pendant deux ans par l'INPI. Nous avons bénéficié de sept rendez-vous, au fur et à mesure desquels nous arrivions avec de nouvelles questions. Le chargé d'affaires nous donnait des conseils, nous expliquait les options dont nous disposions. C'est avec cet accompagnement que nous avons pu bien nous protéger, car il y a à la fois le brevet pour l'innovation, mais aussi d'autres sources de protection, comme par exemple notre marque : Maison M. »

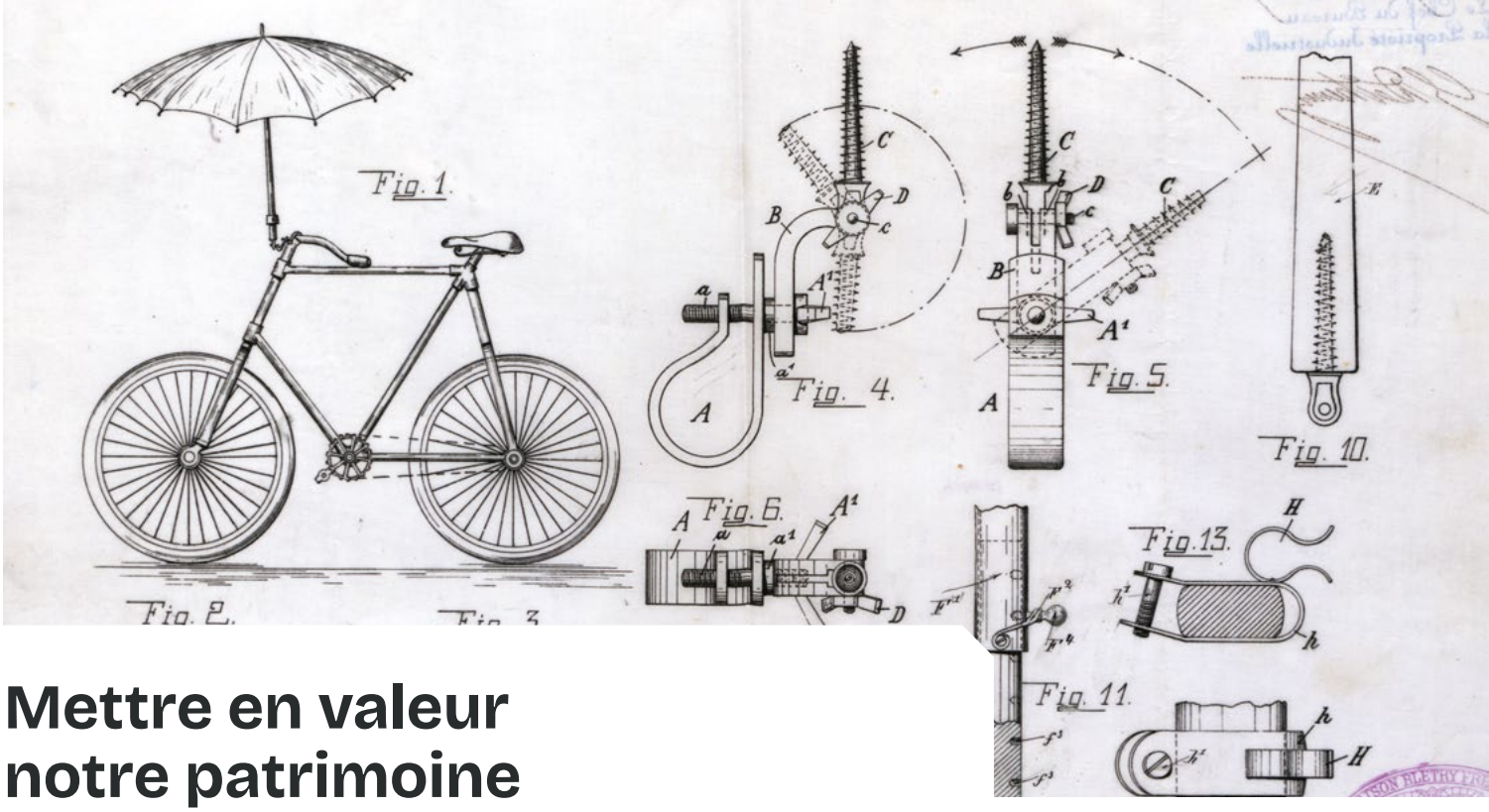

Extrait du brevet d'invention n°268428 déposé le 3 juillet 1897 par GABRIEL et LOWENTHAL pour un porte-parapluie et support pour vélocipèdes ; prêté dans le cadre de l'exposition *Sous la pluie. Peindre, vivre et rêver,* au musée d'Arts de Nantes, du 7 novembre 2025 au 1er mars 2026.

Mettre en valeur notre patrimoine

Seul ou en partenariat, en France et à l'international, l'INPI a, en 2025, poursuivi la valorisation de ses archives : les Trésors INPI. Prêts et expositions virtuelles ont permis de révéler au public toute la richesse d'un patrimoine unique, témoin de l'histoire de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Faire vivre 234 ans d'innovation

Depuis plus de deux siècles, les titres de propriété industrielle racontent l'histoire de l'innovation en France. Avec près de 10 millions de documents compilés depuis 1791 et conservés dans ses archives depuis 1951, l'INPI est dépositaire d'un patrimoine exceptionnel, au croisement de l'histoire technique, économique et culturelle. Parmi les chantiers structurants finalisés en 2025 figure la signature d'un partenariat avec France Archives, plateforme nationale de référence pour la valorisation et l'accès aux fonds d'archives publiques. Cet accord renforce encore un peu plus la visibilité des documents conservés par l'INPI. Il entre également en cohérence avec la convention d'autonomie de gestion qui lie l'Institut aux Archives nationales et au titre de laquelle l'INPI a pour mission de conserver, valoriser et rendre accessibles ses archives au plus grand nombre.
En 2025, cette ambition s'est traduite par une politique active de diffusion patrimoniale, conjuguant partenariats culturels et développement de nouveaux formats, en particulier les expositions virtuelles.

Des archives en partage : les Trésors INPI

En 2025, l'INPI a contribué à de nombreuses expositions en mettant ses archives au service de projets culturels de premier plan : ce sont les Trésors INPI.
Des brevets conservés par l'Institut ont ainsi enrichi des parcours d'exposition variés, de *Sac, sac, sac. More Than a Bag* sous la Coupole du Printemps Haussmann, en partenariat avec l'Unifab, à *Faux et faussaires – Du Moyen Âge à nos jours,* en partenariat avec les Archives nationales et la Banque de France, en passant par Momies au Musée de l'Homme de Paris.

Les collections de l'INPI ont également été mobilisées pour des expositions consacrées aux objets insolites des réserves du château impérial de Compiègne, à l'histoire de la photographie ou encore à la représentation de la pluie, illustrant toute la diversité de ce patrimoine documentaire.

Les archives de l'INPI en quelques chiffres

4 M
de brevets déposés depuis 1791

5 M
de marques enregistrées depuis 1857

1 M
de dessins et modèles déposés depuis 1910

Quelques affiches des expositions ayant bénéficié des Trésors INPI en 2025.

Des brevets sous la coupole du Printemps Haussmann dans le cadre de l'exposition *Sac, sac, sac. More than a bag.*

Une expertise de l'INPI au service des partenaires culturels

Chaque prêt mobilise un savoir-faire rigoureux porté par le service des Archives de l'INPI. En amont des expositions, les équipes procèdent à l'identification et à la sélection des documents, veillent à leur préparation matérielle et, le cas échéant, à leur restauration.
Elles assurent également la gestion contractuelle des prêts en coordination avec le service juridique, avant d'organiser le transport sécurisé des archives, protégées et assurées. Enfin, une attention particulière est bien sûr portée à la restitution des documents dans leur état d'origine.
Cette chaîne d'expertises garantit à la fois la préservation du patrimoine confié à l'INPI et sa valorisation dans les meilleures conditions qui soient.

Exposer autrement : les Trésors INPI en ligne

Parallèlement aux prêts physiques, l'INPI poursuit, depuis maintenant deux ans, le développement d'une offre culturelle numérique ambitieuse à travers son portail des archives historiques.
En 2025, deux nouvelles expositions virtuelles ont été proposées au public : *Relier et régner – Les ponts au XIXe siècle à travers les brevets d'ouvrages d'art* et *Clément Ader, 35 ans d'innovations brevetées.*

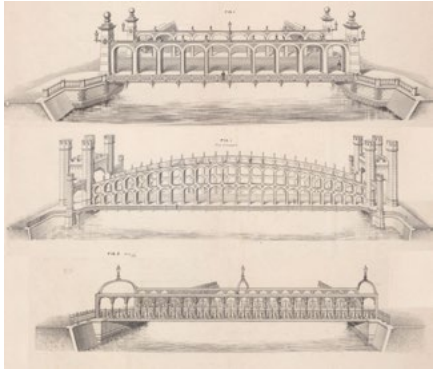

Exposition *Relier et régner.*

Exposition *Clément Ader, 35 ans d'innovations brevetées.*

Ces parcours en ligne offrent une lecture originale de l'histoire de l'innovation, en croisant documents d'archives, récits techniques et mise en contexte historique. L'exposition consacrée aux ponts a notamment permis à l'INPI de s'inscrire dans le programme des Journées européennes du patrimoine 2025, dédiées au patrimoine architectural, rencontrant un large succès d'audience, en particulier sur les réseaux sociaux.

Avec plus de 115 000 visiteurs annuels et une diffusion relayée par la plateforme France Archives, ces expositions illustrent la capacité de l'INPI à renouveler les formes de médiation et à rendre son patrimoine accessible, partout et à tout moment.

TOP 3 DES EXPOSITIONS 2025*

108 445
visiteurs pour *Corps Invisibles* au Musée Rodin

71 510
visiteurs pour *Bizarreries* au château de Compiègne

41 943
visiteurs pour *Hommage à Ferdinand Arnodin* à la Maison du Transbordeur

**Expositions closes en 2025 dans le cadre desquelles l'INPI est intervenu par le biais de prêts d'archives.*

03.
Plus d'avenir

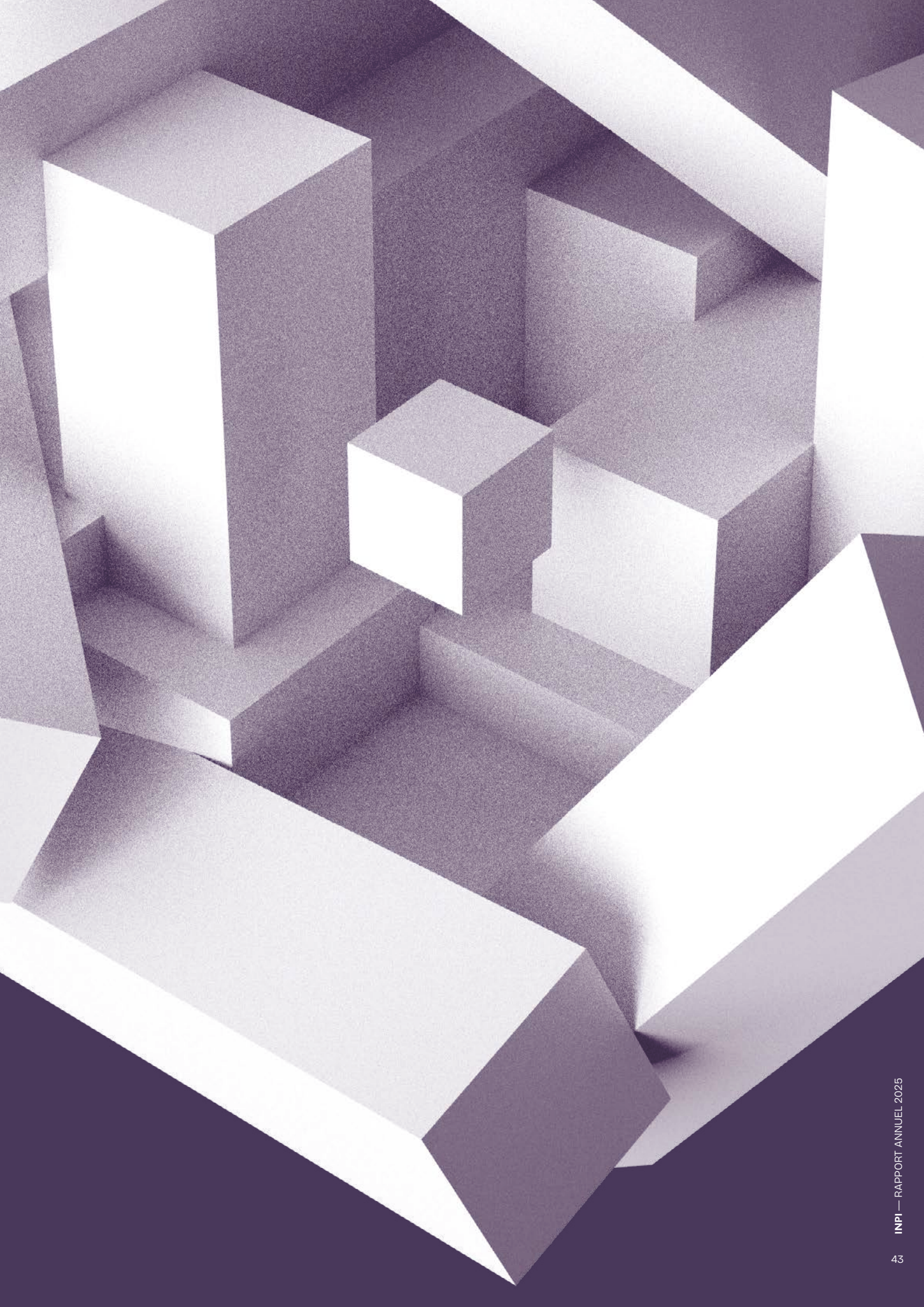

Le conseil d'administration au 12 mars 2026

Le 23 octobre 2025, Dominique Poiroux, Président de Healthynvest, fonds de capital-investissement spécialisé dans le domaine de la nutrition-santé, a été nommé Président du conseil d'administration de l'INPI.

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- **Dominique Poiroux - Président**
  Président de Healthynvest
- **Géraldine Guery Jacques – Vice-Présidente**
  Directrice de la propriété industrielle brevets du groupe SEB
- **Denis Boulard**
  Directeur de la propriété industrielle et juridique à la division recherche et innovation de L'Oréal
- **Valérie Creusot Rivière**
  Directrice générale du groupe Yzico
- **Odile de Brosses**
  Directrice des affaires juridiques de L'Afep, L'Association des grandes entreprises françaises
- **Bernard Reybier**
  Président du groupe Fermob
- **Emmanuel Potdevin**
  Président de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI)
- **Un représentant du directeur général de Bpifrance**
- **Un représentant du directeur général de l'Insee**
  Institut national de la statistique et des études économiques
- **Un représentant du directeur des affaires civiles et du Sceau**
  Ministère de la justice
- **Un représentant du directeur du budget**
  Ministère de l'action et des comptes publics
- **Un représentant du directeur général des entreprises**
  Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique
- **Un représentant du directeur des affaires juridiques**
  Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique
- **Un représentant du directeur général de la recherche et de l'innovation**
  Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace
- **Juliette Jover**
  Représentante du personnel de l'Institut national de la propriété industrielle
- **Safia Ziani**
  Représentante du personnel de l'Institut national de la propriété industrielle

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

- **Pascal Faure**
  Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle
- **Bertrand Onillon**
  Agent comptable de l'Institut national de la propriété industrielle
- **Hubert Gicquelet**
  Contrôleur budgétaire au Contrôle Général Économique et financier (CGEFI) au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

L'organisation au 1er octobre 2025

L'organisation de l'INPI a évolué. Les deux missions cœurs de métier de l'institut – propriété industrielle et formalités d'entreprises – sont désormais portées chacune par une direction spécifique : la direction de la propriété industrielle et de l'international et la direction des entreprises.

AGENT COMPTABLE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DE L'INTERNATIONAL

- Département des brevets
- Département des marques, dessins et modèles
- Service international et juridique

DIRECTION DES ENTREPRISES

- Département des formalités d'entreprises
- Département de la sensibilisation des entreprises
- Service résolution des litiges

DIRECTION DES OPÉRATIONS

- Département administratif
- Département des systèmes d'Information

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

- Service ressources humaines
- Service de l'environnement de travail
- Service financier

PARCOURS PROFESSIONNELS

Piloter

Un système d'information au service de la performance

Afin d'accompagner la mise en œuvre de son Contrat d'objectifs et de performance 2025-2029, l'INPI s'est doté d'une feuille de route ambitieuse pour l'évolution de son système d'information et d'informatique : le Schéma directeur du système d'information (SDSI) 2025-2029. Dans le même temps, d'importants travaux ont été menés pour moderniser le système d'information des ressources humaines (SIRH) de l'Institut.

Le SDSI 2025-2029 : une feuille de route structurante pour l'avenir

Adopté le 19 juin 2025 par le conseil d'administration de l'INPI, le SDSI 2025-2029 traduit sur le plan informatique les orientations du Contrat d'objectifs et de performance, afin de contribuer pleinement à son déploiement et à sa réussite.

En décrivant de manière concrète comment le système d'information et d'informatique évoluera sur cinq ans, il vise à accompagner les grandes missions de l'INPI dans un environnement numérique en constante évolution. Il permet, ainsi, de concilier performance, sécurité et responsabilité socio-environnementale.

Ses principales orientations portent sur :

- la poursuite des évolutions des applications relatives aux formalités d'entreprises et à la propriété industrielle ;
- le développement d'outils numériques ergonomiques et inclusifs pour l'ensemble des utilisateurs ;
- la création d'un référentiel unifié de données permettant d'exploiter pleinement la richesse des informations dont dispose l'Institut.

Le nouveau SDSI prévoit également l'amplification du recours aux technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle générative, la modernisation des infrastructures et le renforcement de leur sécurité.

Un pilotage des parcours professionnels modernisé et partagé

La refonte du SIRH de l'INPI constitue un important levier de modernisation pour les fonctions supports. En renforçant l'efficacité, la lisibilité et la durabilité des processus internes, elle contribue à la qualité du service rendu aux utilisateurs.

Le déploiement d'une nouvelle application dédiée aux entretiens annuels individuels offre désormais aux managers plus de fonctionnalités et favorise les échanges en amont et après l'entretien avec les collaborateurs.
Les équipes des ressources humaines disposent quant à elles de données plus facilement exploitables pour pouvoir mener des études, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des parcours professionnels.
L'application permet également d'améliorer la gestion de la formation professionnelle : intégration de la liste des formations proposées par l'INPI, possibilité d'ajout de pièces justificatives, historique des formations, meilleure traçabilité des demandes... Autant d'évolutions qui soutiennent le développement des compétences, au bénéfice durable de l'action publique.

Une gestion du temps simplifiée et organisée

La modernisation de l'application de gestion du temps de l'INPI constitue un autre pilier de la refonte de son SIRH. Ouverte auprès de l'ensemble des équipes en janvier 2025, la nouvelle solution remplace un précédent outil utilisé depuis 2016 et devenu obsolète. Elle permet de répondre aux nouveaux usages professionnels, en particulier au suivi du télétravail.

Ce projet, mené dans un contexte de forte complexité réglementaire et technique, a permis d'améliorer le pilotage des différents aspects de la gestion du temps tels que la gestion des présences et absences, le compte épargne-temps, le don de jours, etc.
Il a ouvert la possibilité d'automatiser de nombreuses opérations, générant des gains de temps significatifs que ce soit pour les managers, les collaborateurs ou les équipes du service des ressources humaines.

ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Pérenniser

Pour un environnement de travail sain et épanouissant

En 2025, l'INPI a poursuivi la transformation de son organisation afin de répondre aux évolutions du monde du travail et renforcer son rôle d'opérateur public responsable. Qu'il s'agisse de l'adaptation de ses espaces de bureaux, de la promotion de l'égalité professionnelle ou de l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'Institut continue d'œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie de ses collaborateurs.

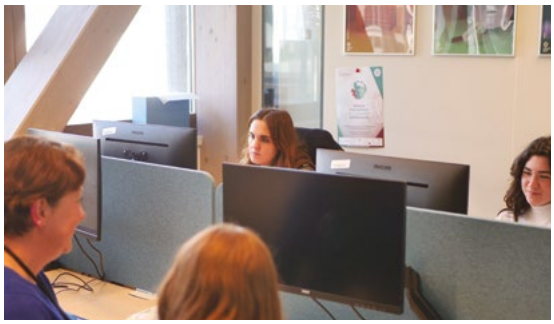

Un espace de bureaux partagés à Courbevoie.

Les nouveaux locaux de la délégation Hauts de France de l'INPI, à Lille.

Des espaces de travail repensés pour accompagner les nouveaux usages

L'INPI a franchi une étape majeure dans la redistribution de sa surface de travail, avec l'achèvement des aménagements de bureaux partagés sur le site de Courbevoie, ainsi que la finalisation des rénovations engagées dans ses locaux à Lille.
Inscrite dans le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière, cette évolution répond notamment à la généralisation du télétravail et à la diversification des modes de collaboration comme le travail hybride.

À Courbevoie, 46 espaces de travail, majoritairement dimensionnés pour quatre à six personnes, ont ainsi été livrés à l'issue de douze mois de travaux. Ces nouveaux espaces franciliens reposent sur un principe d'accès libre à des bureaux standardisés, dont la réservation est effectuée via une application,

et conçus pour offrir une grande variété d'usages : travail individuel, réunions hybrides, échanges confidentiels dans des cabines insonorisées ou travail en mode projet sur plusieurs journées.

Au-delà de l'optimisation des surfaces, ces aménagements ont permis d'améliorer sensiblement les espaces de travail. En favorisant des environnements plus souples, fonctionnels et attractifs, l'INPI renforce l'efficacité de ses équipes et, *in fine,* la qualité du service rendu aux entreprises et aux innovateurs.

Un nouvel accord pour renforcer l'égalité professionnelle

Le 2 septembre 2025, l'INPI a signé un nouvel accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2025-2028.
Ce second accord s'inscrit dans la continuité de celui conclu pour 2022-2024 dont toutes les actions prévues ont été engagées.

Il réaffirme l'ambition de l'Institut de garantir à l'ensemble de ses agents un environnement de travail respectueux, équitable et exempt de toute discrimination.
Fruit d'un travail collectif associant les équipes, et d'une concertation approfondie avec les représentants du personnel, cet accord est structuré autour de cinq axes complémentaires : diffusion de la culture de l'égalité, réduction des écarts de rémunération, meilleure articulation des temps de vie, lutte contre les discriminations et les violences, et renforcement d'une gouvernance transverse fondée sur le dialogue social.

Inscrit dans le Contrat d'objectifs et de performance 2025-2029, cet accord constitue un levier structurant de la politique sociale de l'INPI.

Une politique handicap au cœur de l'inclusion

Employeur responsable, l'INPI mène depuis de nombreuses années une politique active en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ainsi, tous les postes ouverts à l'Institut peuvent bénéficier aux personnes en situation de handicap et leur accompagnement à la prise de poste est également prévue.

Depuis plus de 10 ans, cette mobilisation en faveur des personnes en situation de handicap se concrétise par des actions de sensibilisation conduites dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.
C'est l'occasion de renforcer la culture inclusive et d'ouvrir le dialogue sur les sujets liés au handicap, tels que la santé mentale ou les handicaps invisibles.

En 2025, un jeu dédié à ces thématiques a été déployé auprès de tous les collaborateurs.
Il a permis à plus de 130 personnes de tester leurs connaissances et ainsi d'en apprendre plus sur le sujet, de façon ludique. Sur les sites de Courbevoie et de Lille, une animation interactive a également permis à près d'une centaine d'agents d'échanger et de s'informer sur différents sujets liés au handicap.

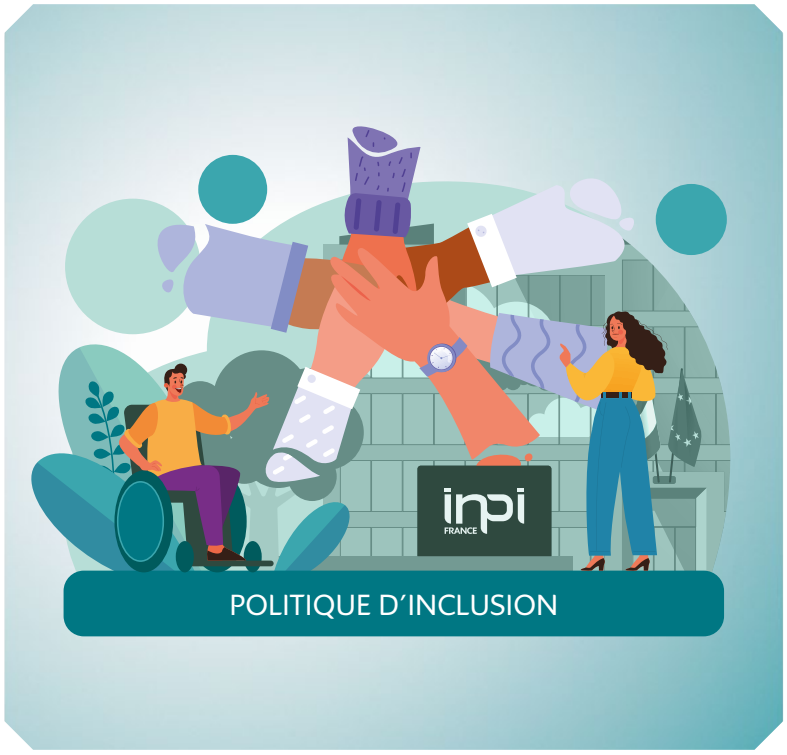

REMERCIEMENTS

L'INPI remercie les entreprises et les innovateurs cités,
pour leur aimable autorisation à publier leurs témoignages et
les reproductions de leurs réalisations afin d'illustrer ce rapport annuel.

Crédits :
p. 5 : Maxime Montabord
p. 7 : INPI
pp. 16-17 : Association Pierres naturelles Nouvelle-Aquitaine, Julia Hasse, Jean-Marie Cras, INPI,
p. 21 : INPI
pp.22-23 : INPI, Association Pierres naturelles Nouvelle-Aquitaine, Julia Hasse,
Comité de développement et de promotion de la vannerie, Creativewood
pp. 24-27 : INPI
pp. 30-31: INPI
p. 33 : INPI, DR,
pp. 34-36 : INPI
p. 37 : Jean-Marie Cras
pp. 38-39 : INPI, Benjamin Metayer, Jean-Marie Cras
pp. 40-41 : INPI
pp. 46-49 : INPI

Conception graphique : entrecom

ISSN n° 2729-6857

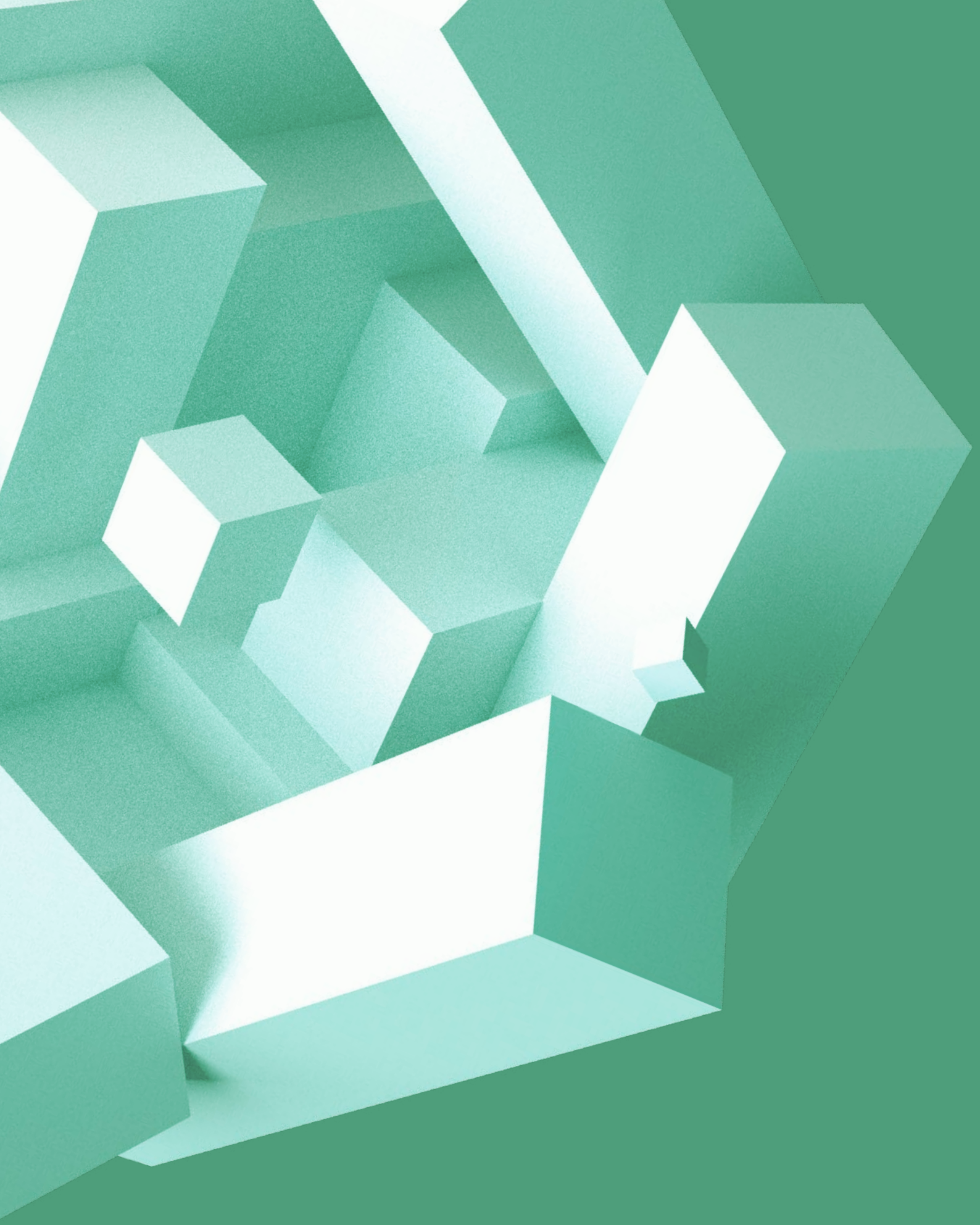

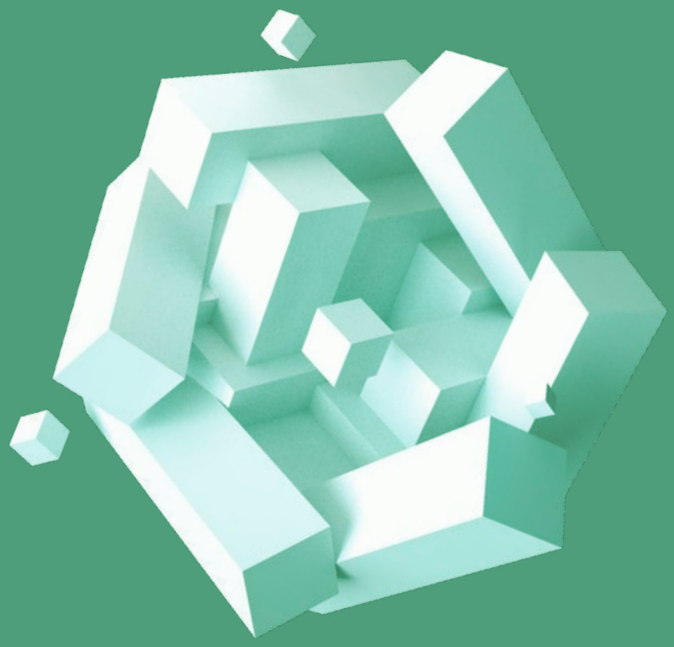

www.inpi.fr

Suivez INPI France sur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

inpi FRANCE